



MISSION DE RECHERCHE
Droit & Justice

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2019

SOMMAIRE

05

BILAN ET PERSPECTIVES

07

PRÉSENTATION DE LA MISSION

11

LES RECHERCHES PUBLIÉES EN 2019

23

LES RECHERCHES LANCÉES EN 2019

29

LES PRIX 2019 DÉCERNÉS PAR LA MISSION

33

LES TEMPS FORTS DE LA MISSION

36

LES REVUES

38

LA MISSION A ÉGALEMENT SOUTENU

40

ANNEXES

BILAN ET PERSPECTIVES



Valérie Sagant

Directrice de la Mission de recherche Droit et Justice

Crédit photo © MONTAGNÉ / DICOM / MJ

L'année 2019 a été contrastée, si nous avons pu approfondir notre travail concernant certaines thématiques telles l'environnement ou les violences conjugales, le premier semestre a été consacré à l'enrichissement de notre programmation scientifique et à la création de nouveaux instruments de valorisation des travaux. À la suite de la circulaire du Premier ministre du 5 juin 2019 envisageant la suppression des opérateurs publics de moins de 100 emplois, le second semestre a été dominé par les réflexions sur l'avenir du groupement d'intérêt public.

La Mission de recherche Droit et Justice lance chaque année entre trois et neuf appels à projet sur des thèmes reflétant les centres d'intérêt de ses membres. En 2019, le nombre de projets adressés à la Mission sur les thèmes du numérique, de la mixité en prison et de la justice restauratrice, ainsi que les nombreux projets soumis dans le cadre des candidatures spontanées traduisent l'attractivité du GIP. **Au total, 16 nouvelles recherches ont été acceptées en 2019, représentant un taux de succès de 45%.** Ces constats nous confortent dans la poursuite de notre "Tour de France (et au-delà) des laboratoires de recherche" que nous avons entamé en mai à Bordeaux, qui s'est prolongé en septembre à Lyon et qui s'est poursuivi en 2020 – dès le mois de janvier à Lille et Bruxelles. Destinés à faire connaître et mobiliser les chercheur.es de toutes les disciplines, ces déplacements ont été complétés par des rencontres avec les acteurs et actrices régionaux/ales du droit et de la justice afin de permettre de répondre également à leurs attentes et de susciter des partenariats locaux.

Malgré ce dynamisme, trois des sept appels n'ont reçu aucune réponse. De tels "appels infructueux" ont été constatés également les années précédentes ; plusieurs explications ont pu être avancées : mauvaise concordance entre les calendriers de la Mission de recherche et ceux des équipes de recherche, choix de thématiques pointues peu explorées par la recherche, délais trop courts, etc. Pour les directions du ministère de la Justice et les autres membres du GIP qui ont exprimé leurs besoins de recherche, l'absence de projet constitue une déception. Pour y remédier, nous nous sommes engagés dans une

réorganisation de cette programmation scientifique visant à avancer le calendrier de conception de la programmation – consultation des membres, avis du Conseil scientifique et validation par l'Assemblée générale des membres – afin de disposer de plus de temps pour préparer et diffuser nos appels. Enfin, nous avons relancé début 2020 certains appels à projets.

Depuis longtemps, la Mission de recherche s'efforce de faire connaître les travaux qu'elle soutient. Plusieurs formats de lettre d'information et publications ont été expérimentés par mes prédécesseurs et ceux-ci doivent toujours être adaptés et modernisés. Afin de permettre de prendre connaissance des principaux résultats des recherches publiées par la Mission, nous avons créé une lettre de 8 pages, de couleur bleue, dénommée **ACTU-RECHERCHE** présentant un résumé des enseignements de la recherche, une synthèse de trois à quatre pages, la méthodologie appliquée, la biographie des auteur.e.s, ainsi qu'une brève bibliographie. Au-delà de cette diffusion globale, certains travaux ont été présentés aux acteurs les plus susceptibles d'être intéressés ; cette année, la Direction des services judiciaires, l'Inspection générale de la justice ; l'École nationale de la magistrature et le Conseil supérieur de la magistrature ont bénéficié de présentations ciblées par Yoan Demoli et Laurent Willemez (Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines) de leurs travaux sur la sociologie des magistrats. Nous poursuivons en 2020 avec une présentation devant le Conseil supérieur du notariat par Manuella Bourassin et Corine Dauchez (Université Paris Nanterre) de leur recherche "Notariat et numérique. Le cyber-notaire au cœur de la République numérique" et envisageons d'autres propositions en direction de tous nos membres.

Expérimentant de nouvelles formes de collaboration et de diffusion des connaissances, le GIP a été très présent sur le front de **l'environnement** : nous avons co-organisé et animé avec l'Inspection générale de la justice trois tables rondes réunissant une quinzaine de chercheur.es spécialistes du droit et de la justice environnementale dans le cadre de la mission confiée aux deux corps d'inspection par les ministres de la Justice et de la Transition écologique et solidaire¹. À l'issue, nous

¹ *Une Justice pour l'environnement. Rapport d'évaluation des relations entre justice et environnement*, rapport remis en octobre 2019 et rendu public le 30 janvier 2020.

avons confié à un chercheur la préparation d'un état des connaissances portant sur le thème " Justice et écologie " afin de répondre à un double besoin de connaissances : combler les besoins des acteurs du droit et de la justice, ainsi que des décideurs publics par l'apport d'un bilan des recherches passées et récentes sur la question, et à partir de ces travaux identifiant les lacunes, permettre de construire une programmation scientifique pluriannuelle pour la Mission. De plus, le 21 octobre 2019, un colloque à la Cour de cassation a réuni plus de 100 personnes sur le procès environnemental, s'appuyant sur les travaux de Mathilde Boutonnet et Eve Truilhé-Marengo. Cette thématique majeure pour laquelle nous disposons d'un solide corpus juridique reste moins bien connue du point de vue de sa réalité judiciaire et de ses impacts. C'est pourquoi, la Mission de recherche poursuivra en 2020 par le lancement d'une première vague d'appel à projets ciblant les thèmes de recherche insuffisamment explorés ou nécessitant une approche renouvelée, notamment interdisciplinaire.

Le second semestre a débuté par une profonde interrogation sur l'avenir de notre organisme. À la suite de la circulaire du 5 juin 2019 relative à la transformation des administrations centrales et aux nouvelles méthodes de travail, chaque ministère était invité à justifier du maintien des opérateurs publics de moins de 100 emplois. Dès lors, un important travail de mise à plat du rôle et des résultats du travail conduit par la Mission, ainsi que des modalités de fonctionnement et de financement a débuté. Dès l'automne, il apparaissait, conformément aux avis émis par le CNRS, par le Conseil scientifique du GIP et aux témoignages reçus de différents laboratoires, réseaux ou revues scientifiques, que l'indépendance de la recherche justifiait de conserver sa forme juridique autonome, située en dehors des services centraux des ministères : son maintien était conforté dans la décision des services du Premier ministre en novembre 2019. Dans le même temps, le ministère de la Justice nous demandait d'envisager un regroupement avec d'autres entités : l'association française pour l'histoire de la Justice (AFHJ) et l'Institut des hautes études sur la justice (IHEJ). Cette période intense nous a permis de consolider les fondements et les conditions de notre activité : structure juridique autonome et pluri-partenaire, instances de décision concernant les demandes de financement de recherche composées majoritairement de scientifiques, suivi scientifique assuré par les responsables scientifiques de la Mission, préservation de la liberté de la recherche, appui aux chercheurs pour leurs accès aux terrains de la justice et mission de valorisation des connaissances.

Malgré ce contexte prenant, la Mission de recherche Droit et Justice a poursuivi la mise en œuvre de ses activités nouvelles ou anciennes. Ainsi, le Prix Carbonnier 2019 a recueilli 70 candidatures et nous avons préparé avec les membres du Jury des modalités de remise du Prix qui permettent plus d'échanges avec le-la lauréat.e et un public plus fourni. Le Prix Vendôme 2019 a été remis par la ministre de la Justice, garde des Sceaux en janvier 2020 et la qualité des travaux a permis de décerner également une mention spéciale du Jury. Ces deux Prix participent fortement au rayonnement français et international de la Mission qui s'est ouverte également à de nouvelles collaborations avec l'accueil de chercheur.es en " séjour de recherche " et l'accueil de stagiaires issus d'horizons variés – jeune doctorante en 2019, auditeur de justice en 2020. La participation de la Mission aux comités de rédaction de deux revues de haut niveau, les *Archives de politique criminelle* et *Les Cahiers de la justice* a été renforcée cette année en vue de préparer là encore un plus large rayonnement de ces publications. Enfin, la conclusion de convention de partenariat dans la durée avec l'École nationale de la magistrature, le Conseil supérieur du notariat et le Conseil national des barreaux démontre également notre capacité à nous inscrire dans le long terme.

L'année 2020 s'est ouverte sur d'importantes contestations sociales ayant un impact important sur l'activité de la Mission et impliquant fortement le monde de la recherche. Elle s'est poursuivie par une crise sanitaire sans précédent qui bouleversera notamment les prévisions d'activités 2020 pouvant figurer à ce document.

PRÉSENTATION DE LA MISSION

Missions

La Mission de recherche Droit et Justice est chargée de promouvoir la recherche dans tous les domaines du droit et de la justice et de mobiliser et diffuser les connaissances produites, à l'attention des professionnels, des décideurs publics, ainsi que de l'ensemble de la société.

La Mission de recherche a vocation à :

- définir, animer, coordonner et évaluer les programmes de recherche sur le droit et la justice
- identifier et soutenir les équipes de recherche qui travaillent dans ces domaines

- favoriser les échanges entre les professionnels du droit et de la justice, les universitaires et les chercheurs sur différents thèmes de recherches
- assurer la veille scientifique et tenir à jour une information permanente sur les recherches intéressant le droit et la justice, ainsi que sur leur état d'avancement
- organiser la valorisation de la recherche notamment auprès des écoles et organismes de formation concernés
- développer la coopération internationale.

Gouvernance et statuts

La Mission de recherche Droit et Justice est un groupement d'intérêt public (GIP) créé à l'initiative conjointe du ministère de la Justice et du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), par une convention constitutive approuvée par arrêté du 11 février 1994. Initialement constitués pour une durée de deux ans, les statuts de la Mission ont été régulièrement renouvelés. Le dernier renouvellement, pour une durée de six années, est intervenu par arrêté du 8 février 2018.

Ce statut de groupement d'intérêt public permet la mise en commun de moyens humains, intellectuels et matériels, publics et privés, nécessaires au développement d'une activité scientifique de recherche. Il permet la constitution d'un potentiel de recherche mobilisable sur l'ensemble des questions intéressant le droit et la justice, quel que soit le champ disciplinaire concerné.

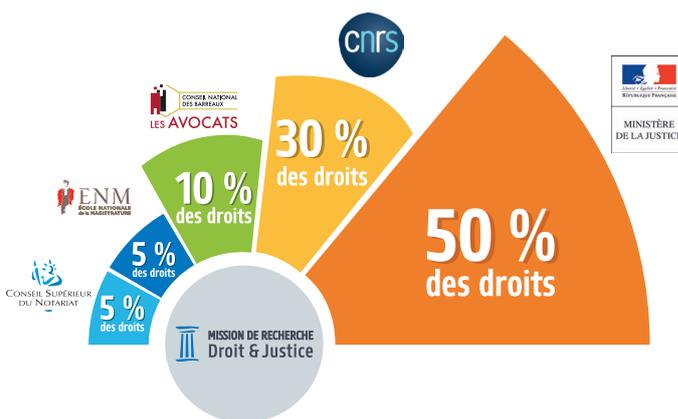
Les membres de la Mission

La Mission de recherche Droit et Justice est administrée par une Assemblée générale (AG), composée des représentants de ses membres statutaires, de partenaires associés et de personnes qualifiées.

Les membres de droit

Les représentants des membres de droit ont voix délibérative et disposent de droits proportionnels aux statuts de la Mission. Ils délibèrent sur les décisions d'ordre général, sous réserve qu'elles ne relèvent pas du champ de compétences du Conseil scientifique.

L'Assemblée générale de la Mission est composée de :



En 2019, **Véronique MALBEC**, secrétaire générale du ministère de la Justice exerce les attributions de présidente de l'Assemblée générale de la Mission. Stéphane HARDOUIN, secrétaire général adjoint, Sébastien GALLOIS, chef du service de l'expertise et de la modernisation, Christine CHAMBAZ, sous-directrice de la statistique et des études et Anne TOULEMONT, sous-directrice adjointe ont participé aux réunions de l'Assemblée générale.

Sandrine LEFRANC, directrice adjointe scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales, à laquelle a succédé le 5 octobre 2019 **Lionel MAUREL**, directeur adjoint scientifique de l'Institut ont représenté le CNRS.

L'École nationale de la magistrature (ENM), a été représentée conjointement par **Élie RENARD**, directeur adjoint de l'école et par **Isabelle MONTEILS**, cheffe du département recherche et documentation. Une convention de partenariat et de financement entre les deux parties a été signée en date du **13 mai 2019**.

Le Conseil national des barreaux (CNB) est représenté par **maître Anne-Laure-Hélène des YLOUSES** et **maître Manuel DUCASSE**. Une convention de partenariat et de financement entre les deux institutions a été signée en date du **28 août 2019**.

Le Conseil supérieur du notariat (CSN) est représenté par **maître François DEVOS**, directeur des affaires juridiques. Une convention de partenariat et de financement entre les deux institutions a été signée en date du **07 janvier 2020**.

Les partenaires associés

Les partenaires associés disposent d'une voix consultative. Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, l'Institut des Hautes Études sur la Justice (IHEJ) et l'Association Française pour l'Histoire de la Justice (AFHJ) participent à l'AG du GIP.

Les personnes qualifiées

L'Assemblée générale accueille également le président du Conseil scientifique, lequel dispose d'une voix consultative. Sa présence permet notamment d'éclairer les membres sur les décisions scientifiques adoptées par le second organe délibérant du groupement qu'est le Conseil scientifique. En 2019, le Conseil scientifique a été présidé par le professeur **Loïc CADIET**.

Le contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM) assiste aux séances de l'Assemblée afin d'informer ses membres et veiller à la sincérité des prévisions de dépenses et à la maîtrise des risques budgétaires. Il a été représenté en 2019 par **Djan-Hine BORY**.

Conseil scientifique : rôle et membres

Le Conseil scientifique assiste l'Assemblée générale et la directrice du GIP dans la détermination du programme d'activité de la Mission. Il comporte vingt membres provenant majoritairement du monde de la recherche (universitaires, chercheur.es représentant diverses disciplines : droit, sociologie, histoire, économie...), ainsi que des professions juridiques et judiciaires. Les membres sont nommés par l'Assemblée générale, sur proposition de la directrice de la Mission, en fonction de leurs expériences et compétences scientifiques dans les domaines intéressant le droit et la justice, pour une durée de deux années, renouvelable une fois. Depuis 2019, le Conseil scientifique se réunit trois fois par an et, à cette occasion, est consulté sur les orientations du programme scientifique et sur les projets présentés à la Mission en vue d'obtenir son soutien. Au cours de l'année, les mandats de huit membres du Conseil scientifique dont le président se sont achevés.

Les membres du Conseil scientifique en 2019

Loïc CADIET (fin de mandat fin 2019)
Président du Conseil scientifique
Professeur à l'École de droit de la Sorbonne
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Frédérique AGOSTINI
Magistrate, présidente du tribunal de grande instance de Melun, puis présidente de chambre à la cour d'appel de Paris

Julie ALIX
Professeure de droit pénal
Institut de criminologie, Université de Lille

Marc BESSIN
Directeur de recherche CNRS
IRIS UMR 8156, EHESS

Gilles BONNET
Notaire, Paris

Véronique CHAMPEIL-DESPLATS (fin de mandat fin 2019)
Professeure de droit public
Université Paris Nanterre

Frédéric DESPORTES (fin de mandat fin 2019)
Magistrat, Avocat général à la chambre criminelle de la Cour de cassation

L'équipe



Valérie SAGANT

Directrice de la Mission de recherche Droit et Justice
Mise à disposition de la Mission par le ministère de la Justice depuis le 5 novembre 2018
Crédit photo © MONTAGNÉ / DICOM / MJ



Kathia MARTIN-CHENUT

Chargée de recherche au CNRS
Directrice adjointe scientifique
Mise à disposition de la Mission par le CNRS depuis le 1er janvier 2018
Crédit photo © MONTAGNÉ / DICOM / MJ



Laurence GARCIA

Adjointe administrative
Mise à disposition de la Mission par le ministère de la Justice depuis mai 1999



Victoria VANNEAU

Docteure en droit, ingénieure de recherche au CNRS
Responsable du suivi scientifique des recherches
En poste à la Mission depuis le 1er décembre 2013
Crédit photo © MONTAGNÉ / DICOM / MJ



Laetitia LOUIS-HOMMANI

Ingénieure d'étude au CNRS
Responsable de la communication
Mise à disposition de la Mission par le CNRS depuis le 28 septembre 2015
Crédit photo © MONTAGNÉ / DICOM / MJ



Sophie SEBAG

Adjointe administrative
Responsable du secrétariat de la Mission
Mise à disposition de la Mission par le ministère de la Justice depuis le 1er janvier 2016
Crédit photo © MONTAGNÉ / DICOM / MJ



Jeanne CHABBAL

Docteure en sciences politiques,
Responsable de la valorisation et du suivi scientifique des recherches
Mise à disposition de la Mission par le ministère de la Justice depuis le 4 janvier 2017
Crédit photo © MONTAGNÉ / DICOM / MJ



François BOCQUILLON

Juriste,
Responsable du suivi administratif et financier
Mis à disposition de la Mission par le ministère de la Justice du 18 juin 2018 au 17 mai 2019, puis contractuel de la Mission du 18 mai au 7 octobre 2019
Crédit photo © MONTAGNÉ / DICOM / MJ

10

PRÉSENTATION DE LA MISSION

Ont rejoint l'équipe en 2019 :



Bénédicte BOURGEOIS

Juriste, Chargée de la valorisation et du suivi scientifique
Contractuelle depuis le 1er juillet 2019
Crédit photo © LLH



Negar BASIRI

Doctorante en droit
Accueillie en stage du 1^{er} Juillet au 31 décembre 2019
Crédit photo © Abrishame



Delphine GRIVEAUD

Doctorante, FNRS (Belgique)
Accueillie en séjour de recherche du 18 novembre 2019 au 14 février 2020
Crédit photo © LLH

LES RECHERCHES PUBLIÉES EN 2019

La Mission a publié 24 recherches en 2019

Neuf recherches présentées sont issues d'appels à projets lancés par la Mission les années précédentes et portent sur la laïcité, le droit, la justice et le numérique, la barémisation de la justice et la comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité. Les autres travaux résultent de projets soumis spontanément par les équipes de recherche.

Visualisation Interactive de la jurisprudence de la Cour de Cassation (VICO)

Audilio GONZALES AGUILAR

Université Aix-Marseille - Institut de recherche en Sciences de l'Information et de la Communication (IRSIC EA 4262)

Le projet VICO propose une application de la méthode des réseaux sociaux au domaine juridique. Le changement de paradigme dans les techniques de traitement des données déplace les techniques de visualisation du tableau de chiffres vers le graphe "nœuds-lien". Il est aussi le témoin d'une transformation des manières de construire les connaissances en renvoyant aux aspects d'ingénierie documentaire, autant qu'aux aspects sémantiques et sémiotiques de la communication.

Cette recherche a consisté en l'élaboration d'un outil de visualisation interactive des jurisprudences de la Cour de cassation. L'objectif

de cet outil de recherche juridique interactif est de permettre aux utilisateurs de naviguer facilement dans les réseaux de citations sémantiques de la jurisprudence et d'étudier comment les jurisprudences sont interdépendantes.

La visualisation a essentiellement pour but d'exprimer de façon claire et synthétique un problème initialement complexe et difficile à appréhender dans son intégralité. La visualisation met en valeur les éléments pertinents pour la décision jurisprudentielle à prendre, et leur donne du sens pour faire apparaître de façon claire et compréhensible une structure juridique souvent sous-jacente ou masquée au sein de données nombreuses et complexes.

Comment le numérique transforme le droit et la justice par de nouveaux usages et un bouleversement de la prise de décision

Lémy GODEFROY, Frédéric LEBARON, Jacques LÉVY-VÉHEL

Université de Nice - Sophia Antipolis - groupe de recherche en droit, économie et gestion (GREDEG)

Le premier volet de cette recherche présente le fonctionnement d'outils numériques existants d'analyse mathématique du droit. L'intelligence artificielle permet de modéliser certains aspects de l'activité juridique en présentant l'éventail des décisions qui seraient prises par une juridiction donnée sur un dossier caractérisé par quelques dizaines de critères. Cette quantification fine de l'aléa judiciaire permet de comprendre et d'analyser les pratiques et, le cas échéant, de les faire évoluer.

Le deuxième volet est consacré à l'encadrement juridique de ces Modes Algorithmiques d'Analyse des Décisions (MAAD) : réutilisations des données judiciaires, éthique et principe de transparence, responsabilités que le fait générateur soit constitué par une faute présumée ou qu'il provienne de l'autonomie de l'algorithme, intégration des MAAD à des procédures dématérialisées de règlement judiciaire et extrajudiciaire des litiges.

Le troisième volet présente les résultats d'une enquête conduite auprès des présidents des tribunaux de grande instance et des cours d'appel de métropole et d'outre-mer ainsi que de la Cour de cassation dans l'objectif de connaître leur perception de ces outils, leurs attentes et leurs suggestions quant à leur emploi. Les magistrats soulignent la nécessité de réguler leur conception et d'accompagner leurs usages.

Le quatrième volet montre que les forces de changement à l'œuvre reposent sur la mobilisation d'acteurs aux caractéristiques spécifiques plutôt "subalternes" dans le champ juridique voire, s'agissant des dirigeants de *start up*, clairement périphériques. Ces derniers apparaissent atypiques par leurs trajectoires et leur attitude réformatrice au sein du monde du droit et de la justice.

L'âme du corps. La magistrature française dans les années 2010 : morphologie, mobilité et conditions de travail

Yoann DEMOLI et Laurent WILLEMEZ

Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines - Laboratoire Professions, institutions, temporalités (PRINTEMPS - UMR 8085)

Cette recherche, à la fois qualitative et quantitative, objective la morphologie du corps des magistrats en remettant à jour de manière inédite les résultats des enquêtes réalisées dans les années 1980 et 1990. Elle explore aussi les conditions de travail et les représentations du métier de ses membres. Il en ressort que la magistrature reste une profession d'élite et que c'est le deuxième concours qui offre les meilleures perspectives de mobilité sociale pour les candidats et de démocratisation du corps. Au-delà de l'hétérogénéité des lieux et des conditions de travail, l'activité magistrat est marquée par le débordement temporel ainsi que les difficultés de l'articulation travail/vie privée.

Si la mobilité géographique et fonctionnelle semble une caractéristique générale de la profession, au point qu'elle en

constitue un élément institutionnel fort, c'est parce qu'elle rend possible, statutairement, la promotion. Cette mobilité est limitée par les contraintes familiales des magistrats mais aussi par leurs dispositions professionnelles, appétences à tel contentieux, à telle spécialisation. Les mécanismes institutionnels de production de l'identité de magistrat, la relative ressemblance entre toutes les carrières et les hiérarchies symboliques qui structurent le groupe forgent "l'âme du corps", en grande partie façonnée par l'ENM.

Pour dresser ces constats, les chercheurs se sont appuyés sur une quarantaine d'entretiens avec des magistrats, 1 200 réponses à un questionnaire diffusé auprès d'eux par le ministère de la Justice ainsi que sur l'analyse du fichier exhaustif des quelque 8 300 professionnels en poste au 1er janvier 2018.

La barémisation de la justice. Une approche par l'analyse économique du droit

Cécile BOURREAU-DUBOIS

Université de Lorraine - Bureau d'économie théorique et appliquée (BETA UMR 7522)

Mené sous l'angle de l'économie et du droit, le rapport interroge la capacité d'un barème à traiter également des justiciables placés dans des conditions similaires. L'examen mené de la littérature en économie du droit, anglo-saxonne pour l'essentiel, révèle un certain nombre de critiques quant à la capacité des barèmes à atteindre leurs objectifs. En effet, ceux-ci ne garantiraient pas automatiquement plus d'équité horizontale ; ils ne favoriseraient pas forcément les accords entre les parties ; ils ne seraient pas l'assurance d'une plus grande sévérité des sanctions. L'une des raisons évoquées est que, face aux barèmes, les acteurs, et les juges en particulier, peuvent développer des attitudes différentes.

Afin de confronter ces constats, une analyse empirique de deux contentieux a été réalisée. La première concerne le cas des indemnités prud'homales. L'analyse de la jurisprudence du conseil de prud'hommes de Paris – antérieure à la mise en place du barème impératif de 2017 – met ainsi en évidence que les montants obtenus sont principalement corrélés à un certain nombre de critères

tels que la section, l'âge et la présence d'un avocat (mais pas au genre). La seconde analyse porte sur la contribution à l'entretien et à l'éducation des enfants (CEEE) dont la fixation est encadrée depuis la circulaire de 2010 par un barème indicatif. En s'appuyant sur l'exploitation de six sources distinctes (enquête expérimentale, enquête qualitative auprès de magistrats et quatre bases de données de décisions de justice pré et post barème), et en mobilisant différentes méthodologies économétriques, l'analyse révèle que l'effet d'homogénéisation attribué au recours au barème est tributaire d'un certain nombre de cas particuliers : des affaires caractérisées par un couple de propositions parentales divergentes en matière de CEEE ; par un couple de revenus parentaux inégaux au profit de la mère ; par un couple de revenus parentaux proches et de niveau intermédiaire ou encore par un couple de propositions parentales consensuelles et faibles. En revanche, le barème semblerait favoriser la disparité des décisions dans les affaires caractérisées par une offre de CEEE nulle ou dans les affaires caractérisées par un couple de revenus inégaux au profit du père.

Les barèmes (et autres outils techniques d'aide à la décision) dans le fonctionnement de la justice

Isabelle SAYN

Université Jean Monnet Saint-Étienne - Centre de recherche critique sur le droit (CERCRID UMR 5137)

En élaborant une définition des barèmes qui met au second plan la dimension fonctionnelle (gain de temps, prévisibilité, harmonisation) qui leur est généralement attribuée pour privilégier une dimension plus juridique et politique qui permet d'en faire des outils propres à saisir des situations suffisamment similaires pour être traitées de façon comparable, cette recherche permet de distinguer les *barèmes* qui se fondent sur des données chiffrées, pour produire un résultat chiffré des référentiels ou lignes directrices. Sans prétendre à l'exhaustivité, elle montre ainsi que si ces outils (facultatifs) ont la capacité d'harmoniser les solutions, ils restent largement invisibles, confinés aux pratiques professionnelles. En effet, non seulement ces outils proposent une réduction de l'espace des possibles et apparaissent comme susceptibles de restreindre le principe de la liberté d'appréciation souveraine – d'où l'attachement à leur caractère facultatif – mais ils démontrent aussi, *a contrario*, un espace de décision des magistrat.es nié par une tradition civiliste qui

ne voit dans le juge qu'un instrument d'application transparent de la loi générale et abstraite ; ils manifestent encore une préoccupation pour l'égalité de traitement des justiciables, par opposition à un autre idéal de justice donnant la préférence à une succession de décisions individuelles incomparables ; enfin, bien que cela n'apparaisse pas comme un argument prépondérant des magistrat.es, les barèmes sont malgré tout associés à une préoccupation relative à la rapidité de traitement des demandes, qui s'oppose à une conception artisanale de la justice.

Compte tenu de l'ampleur du phénomène comme de l'accumulation d'outils hétéroclites, de facture incertaine, déployés au niveau local ou sur un territoire plus large, et des incertitudes constatées dans l'accès à ces outils, une question demeure : peut-on ou doit-on laisser les magistrat.es continuer à en faire, seul.es, leur affaire ?

La barémisation de la justice

Stéphane GERRY-VERNIÈRES

Université Grenoble Alpes - Centre de recherches juridiques (CRJ EA 1960)

À l'heure où la justice doit faire face à un contentieux de masse avec des moyens limités, où les préoccupations managériales pénètrent les juridictions, la question de l'utilisation de barèmes se trouve au cœur d'une tension entre deux principes : la liberté du pouvoir d'appréciation du juge destiné à garantir l'analyse de la situation individuelle du justiciable et le principe d'égalité du citoyen devant la loi portant avec lui la nécessité de limiter l'imprévisibilité des décisions de justice et d'assurer la sécurité juridique. Qu'ils soient impératifs ou indicatifs, nés de la pratique ou impulsés par les pouvoirs publics, les barèmes mettent à l'épreuve le pouvoir d'appréciation des juges en ayant pour ambition de le "normer". L'étude pluridisciplinaire (droit, économie, sociologie) montre comment les acteurs s'emparent de l'outil. Par-delà les spécificités propres à chacun des domaines du droit étudiés (le social, la famille, le pénal), en proposant des méthodes de calcul et en objectivant le réel pour parvenir à des outils relativement simples, la recherche montre que les barèmes agissent sur la fonction d'une institution. Ainsi, en se concentrant sur l'ancienneté du salarié, le barème impératif en matière de licenciement sans cause réelle et sérieuse gomme la fonction punitive de l'indemnisation ; en supprimant du calcul

de la pension alimentaire les revenus du parent créancier et en forfaitisant les besoins de l'enfant, la Table de référence pour les pensions alimentaires rapproche cette pension d'une prestation sociale là où elle avait traditionnellement vocation à être un instrument de la solidarité familiale, la pluralité des méthodes de calcul de la prestation compensatoire ne faisant que traduire les hésitations sur la fonction de cette prestation qui oscille entre des fonctions indemnitaires et compensatrices.

Dans ce contexte, et alors que *l'open data* des décisions de justice tend à multiplier les études quantitatives sur les décisions des juges du fond et que les propositions de création d'algorithmes traitant la masse de décisions se développent, les référentiels, qu'ils soient construits ou révélés par des pratiques, doivent plus que jamais être en adéquation avec la fonction des institutions qu'ils prétendent chiffrer ou organiser. Pour le dire autrement, si le principe d'égalité devant la justice conduit à rationaliser le pouvoir d'appréciation des juges, la rationalisation ne saurait conduire à une mécanique sans finalité.

La comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité. Bilans et perspectives.

Jérôme BOSSAN et Laurence LETURMY

Université de Poitiers - Institut de sciences criminelles - Équipe poitevine de recherche et d'encadrement doctoral en sciences criminelles (ISC-EPRED EA 1228)

Il est courant de lire que la comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC) présente certains intérêts : gain de temps, accélération des procédures, désengorgement des tribunaux, réinsertion du délinquant. Des effets pervers, toutefois, seraient également à déplorer, notamment le risque que, pour garantir l'efficacité de la procédure, le procureur de la République ne propose une peine très inférieure à celle qu'un tribunal correctionnel aurait pu prononcer. Ces affirmations retranscrivent-elles la réalité vécue par les acteurs de la justice ou s'apparentent-elles davantage à des idées reçues, des présupposés que la pratique viendrait, en tout ou partie, nuancer, peut-être contredire ?

Sous la forme d'un bilan tiré des pratiques analysées, la recherche apporte une réponse tout en nuance tant il ressort que l'unicité du modèle légal de la CRPC prend corps dans une variété d'applications locales, obligeant à dépasser l'unité pour penser la diversité.

Sa traduction est en effet différente d'une juridiction à l'autre, même d'un magistrat à un autre. Aux points de convergence des pratiques (par exemple, le contentieux concerné, l'acceptation des parquets de "négocié" la peine proposée) s'opposent d'importantes disparités, notamment quant au profil des prévenus, au recours à la CRPC-défèrement ou encore à l'usage de la double convocation. Les chiffres

annoncés des taux d'homologation avoisinant, quelle que soit la juridiction, un pourcentage de 100 %, doivent ici être interprétés avec prudence. Car ce n'est pas là la mesure de la réussite de la CRPC dans son ensemble mais uniquement le taux de succès des seuls dossiers qui parviennent jusque devant les juges de l'homologation. Or le cours de la procédure est source de déperditions importantes, principalement dues à l'absence des prévenus au jour de l'audience parquet et à leur absence de diligences, en amont, pour prendre attache auprès d'un avocat. Finalement, le taux d'échec se révèle important.

La CRPC se saisit dans sa diversité du fait des choix de politique pénale, des spécificités locales, des moyens alloués à la juridiction mais aussi de la posture des acteurs. Des avocat.es, tout d'abord, qui inciteront ou non leur client.e à recourir à cette procédure. Des magistrat.es, ensuite, dont les représentations de ce que doit être la justice pèsent sur l'efficacité de la procédure de CRPC. En effet, cette dernière implique une évolution des "schémas des pensées" qui conduit les magistrat.es à déplacer le questionnement : il ne s'agit plus de se demander – "est-ce que j'homologue ?" – mais "pour quels motifs ne devrais-je pas homologuer ?".

Analyse et visualisation des réseaux criminels - AVRES

Bénédicte LAVAUD-LEGENDRE, Guy MELANÇON

Université de Bordeaux - Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale (COMPTRASEC UMR 5114)

Les modes opératoires des groupes criminels se livrant à des faits de traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle sont complexes et reposent sur des pratiques diverses : fabrication et mise en circulation de faux documents, violation des règles migratoires, détournement de la demande d'asile, fraude aux prestations sociales, circulation, transfert et blanchiment de fonds issus de l'activité criminelle, violences et limitation de la liberté d'aller et venue des victimes. Ces modes opératoires évoluent en permanence vers une plus grande clandestinité : développement de *sex-tours* organisés depuis l'étranger, organisation de la prostitution au sein d'établissements déclarés (par ex. salon de massage chinois) et disparition du racolage de rue au profit d'internet.

Avec un double objectif de recherche fondamentale et appliquée, le rapport aborde ainsi la traite des êtres humains comme un objet relationnel complexe dont la logique organisationnelle ne se réduit pas aux tâches réalisées, ni aux rôles associés, classiquement étudiés. En effet, grâce à l'élaboration d'un outil informatique spécifique, la recherche montre que, dans ce contexte de traite des êtres humains, la place qu'occupe un individu est le produit non seulement de son rôle dans l'activité criminelle mais également des éléments identitaires qui le caractérisent et de sa position structurale au sein même du réseau.

Les filières djihadistes en procès. Étude des audiences criminelles et correctionnelles (2019-2022)

Christiane BESNIER

Université Paris Descartes - Centre d'anthropologie culturelle (CANTHEL EA 4545)

En 2017, le nombre de procès contre des personnes impliquées dans l'organisation de l'État islamique, les "velléitaires" – ces prévenus ayant tenté sans succès de rejoindre la Syrie – ou les "revenants" du terrain guerrier irako-syrien, ne cesse d'augmenter. La France, pays d'Europe le plus touché par le phénomène des filières syro-irakiennes, est aussi celui où les attentats de Daech ont été les plus meurtriers. S'inscrivant dans ce contexte, la recherche examine les affaires liées au terrorisme jugées de 2017 à 2019 par la cour d'assises spécialement composée et la 16^{ème} chambre du tribunal correctionnel de Paris. Outre l'analyse du cadre juridique, de la législation antiterroriste, de la politique pénale et de son application par les magistrat.es, la recherche pose un regard pluridisciplinaire (droit, ethnologie et science politique) sur le rôle des acteurs à l'audience et le sens de la peine.

Il ressort ainsi de ce travail d'analyse qui repose sur l'observation

des audiences et la réalisation d'entretiens avec les principaux acteurs, que la cour d'assises malgré son statut d'exception conserve l'image d'une cour d'assises de droit commun tendant à être spécialisée. Alors que les magistrat.es du parquet présentent déjà une forte spécialisation renforcée par la création du parquet national antiterroriste (PNAT), l'arrivée massive des dossiers devant la juridiction depuis l'automne 2019, a conduit à spécialiser les magistrat.es du siège. Chaque audience observée exprime par ailleurs une tension entre un contexte de lutte contre le terrorisme (en général) et le jugement d'individus (en particulier). Il ressort aussi de la recherche que le parquet est sur le front de la lutte et que le juge, avec l'aide de l'avocat.e, s'efforce d'individualiser l'acte de juger. L'observation de ces procès a conduit également à interroger la place de l'enregistrement audio de ces audiences afin de constituer des archives judiciaires.

Éprouver le sens de la peine. Les probationnaires face à l'éclectisme pénal

Olivier RAZAC, Fabien GOURIOU et Jérôme FERRAND

Université Grenoble-Alpes, Philosophie, pratiques et langages (PPL-EA 3699)

À partir de 46 entretiens avec des personnes condamnées, l'équipe de recherche a souhaité construire un modèle d'expérience de probation qui permette de comprendre le sens que prend la peine pour les premiers concernés et ainsi de mieux appréhender la contractualisation de la Justice.

L'expérience de la probation apparaît comme "éclatée", faite de multiples ruptures : de discontinuités spatiales, d'une temporalité d'attente, d'incompréhensions de communication avec une multiplicité d'acteurs, le tout contribuant à un fort isolement social.

La probation est définie d'une manière privative comme non-prison, hantée par l'incarcération et sa menace omniprésente ainsi que par une forme de "dramatisation" de l'existence quotidienne qui

peut se comprendre comme reconfiguration du sens de la vie à travers le prisme pénal. L'aggravation des conditions d'existence des probationnaires est le fait du fonctionnement prévu de leur peine mais surtout de suppléments punitifs non comptés, inhérents à l'entrelacement entre peine et vie quotidienne. Pour échapper à cette dramatisation, les probationnaires cherchent autant que possible à dépenaliser la peine en s'en réappropriant certaines contraintes.

Enfin, les probationnaires témoignent d'une forme d'ineffectivité de la peine : ils affirment vouloir assumer leurs actes et payer leur dette à la société mais constatent que le parcours pénal ne leur permet pas de le faire. Ils veulent assumer mais pas comme ça, ils veulent payer mais pas à ce prix.

Punitivités comparées. Représentations pénales en France et en Allemagne

Fabien JOBARD

Centre Marc Bloch Berlin - Centre de recherches Sociologiques sur le Droit et les Institutions Pénales (CESDIP - UMR 8183)

L'objectif de cette recherche est d'interroger les attitudes punitives en France et en Allemagne afin de déterminer, d'une part, s'il existe une culture pénale partagée entre ces deux pays et, d'autre part, si les citoyens jugent en accord avec leurs magistrat.es. Une enquête par sondage a été conduite auprès de quatre populations : deux échantillons représentatifs des populations allemande et française, deux échantillons de magistrats allemands et français.

Il en résulte que si les préférences des deux populations divergent sur des questions d'ordre général (finalités de la peine, rétablissement de la peine de mort, positionnement politique sur une échelle gauche-droite), leurs perceptions de la justice pénale et de son travail, et surtout leurs jugements sur les cas concrets sont souvent très proches.

Les Français et leurs juges sont enclins à prononcer des peines souvent comparables. Les Allemands font un usage plus étendu du choix de peines à leur disposition que leurs juges. Cette divergence tient au caractère très libéral de la détermination des peines dans le système français et à la profusion des peines disponibles. En Allemagne, le droit de la détermination des peines est plus restrictif et concède au juge beaucoup moins d'autonomie.

Par ailleurs, il apparaît que les représentations que les citoyen.nes se font de la justice et de l'efficacité des peines, pèsent d'un poids plus décisif que les facteurs sociodémographiques dans leurs choix pénaux et que la personne de l'auteur (sexe, patronyme) joue peu dans la formation du jugement.

La fabrique de l'aumônerie musulmane des prisons en France

Céline BÉRAUD et Claire DE GALEMBERT

ENS Cachan - Institut des sciences sociales du politique (ISP - UMR 7220)

Après les attentats de 2015, l'islam est devenu le premier culte financé par l'administration en prison, devant la religion catholique, et le nombre d'aumôniers musulmans s'est fortement accru. En s'appuyant sur une enquête de type ethnographique principalement menée dans six établissements pénitentiaires et en croisant sociologies de la religion, de l'action publique, des professions et de la prison, l'enjeu de cette recherche est de saisir la manière dont l'aumônerie musulmane s'est institutionnalisée et inscrite concrètement dans le monde carcéral français.

Dans le contexte des politiques publiques de lutte contre la radicalisation, il s'agit aussi d'analyser comment les aumôniers musulmans gèrent concrètement l'injonction paradoxale dont ils font l'objet : être des acteurs de lutte contre l'extrémisme religieux d'un côté, préserver leur autonomie par rapport aux attentes des

pouvoirs publics sous peine de s'aliéner la confiance des détenus de l'autre.

Les investigations conduites montrent que l'aumônerie musulmane est une institution désormais bien installée dans le paysage pénitentiaire et s'est "routinisée". La politique pénitentiaire de lutte contre la radicalisation façonne, par ailleurs, la compréhension que les aumôniers se font de leur mission et leur travail concret au sein des établissements. Les étapes de l'institutionnalisation progressive de l'aumônerie et les transformations qui l'ont accompagnée laissent toutefois un bilan en demi-teinte : elle reste peu dynamique et attractive en termes de débouchés professionnels. Le rapport propose des pistes d'action pour remédier à l'essoufflement de cette institution et de ses acteurs.

Travail d'intérêt général et intérêt du travail. Analyse sociologique des succès et obstacles au développement d'une mesure pénale

Christian MOUHANNA

Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines - Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP UMR 8183)

Contrairement à d'autres mesures pénales, jugées trop ou insuffisamment répressives, le travail d'intérêt général (TIG) est une sanction qui a toujours suscité une adhésion générale. La loi du 10 juin 1983 qui l'instaure a été votée à l'unanimité par les deux assemblées, dans un contexte politique pourtant très conflictuel sur les sujets de sécurité et de justice. Réponse adéquate, cette peine a plusieurs atouts. Elle permet de limiter la surpopulation carcérale et le coût de la peine en milieu fermé puisqu'elle se présente comme une alternative à la prison. Réponse pénale claire, peu coûteuse et efficace, elle participe à la fois d'une fonction de réparation (réparer le mal qui a été fait) et de réinsertion (réintégrer socialement le condamné par le travail), ainsi que d'une logique de mobilisation citoyenne en permettant à la communauté de s'impliquer dans la

réinsertion du prévenu. Pour autant, malgré tous ces avantages, le TIG n'a pas réussi à s'imposer comme une alternative crédible et massive à l'incarcération. S'inscrivant dans le contexte des chantiers de la Justice lancés en 2017 et de la publication d'un certain nombre de rapports gouvernementaux, la recherche dresse un état des lieux des dispositifs à l'œuvre du TIG, ce qui en a fait un succès et les obstacles à son application. En s'appuyant sur une analyse microsociologique des pratiques et des représentations des différents acteurs mobilisés, elle pose ainsi un diagnostic général sur une sanction qui peine à être prononcée et sur le fonctionnement d'un ensemble composé de personnes aux aspirations et aux actions tout à la fois concordantes et discordantes.

D'une institution de prise en charge à l'autre. Pour une étude des socialisations institutionnelles des mineurs sous main de justice

Laurent SOLINI et Jean-Charles BASSON

Université Toulouse III - Centre de recherches sciences sociales sports et corps (CRESCO EA 7419)

Cette recherche analyse les effets de la prise en charge éducative des mineurs " sous main de justice " et les conséquences de leurs passages ou transferts fréquents d'une institution de prise en charge à une autre (foyers, centre éducatifs fermés, établissements pénitentiaires pour mineurs, etc.).

Les socialisations des mineurs sont appréhendées grâce à une observation des conduites et des interactions en situation ainsi que la réalisation d'entretiens biographiques. Une étude de

terrain a également été réalisée dans un établissement pénitentiaire pour mineurs (EPM).

L'équipe a choisi de travailler sur la construction de portraits de jeunes afin de les resituer au sein de réseaux de relations d'interdépendance et de saisir les points de croisement des configurations institutionnelles au sein desquelles ils sont partie prenantes.

Violences conjugales et protection des victimes. Usages et condition d'application dans les tribunaux français des mesures judiciaires de protection des victimes de violences au sein du couple

Solenne JOUANNEAU

Université de Strasbourg - Sociétés, acteurs, gouvernement en Europe (SAGE UMR 7363)

Qu'elles soient physiques, psychologiques, matérielles, sexuelles, économiques ou administratives, les violences entre partenaires intimes constituent des infractions condamnées par la loi. Ce rapport propose d'étudier un aspect encore peu étudié de la judiciarisation des violences conjugales : la volonté du législateur de développer une justice de la " protection " et de la " sécurisation " de celles (et plus rarement de ceux) qui, à un moment donné de leurs trajectoires, sont confrontés à la violence de leur (ex-)partenaire intime. L'enquête, qui repose sur la collecte de données de natures statistiques, ethnographiques et jurisprudentielles et sur l'analyse pluridisciplinaire en droit et sociologie, livre une analyse serrée des conditions de mise en œuvre et d'appropriation à l'échelle nationale de l'ordonnance de protection (OP), un dispositif civil doté d'implications pénales.

Elle se complète par l'analyse des violences conjugales dans l'ordinaire d'une juridiction correctionnelle, ainsi qu'au sein d'un dispositif dédié tel que le téléphone grand danger (TGD). Ainsi donc au travers de ces trois configurations procédurales, l'enquête réalisée donne à voir la manière dont les magistrat.es se sont ou non approprié l'injonction du législateur de contribuer à la " lutte contre les violences conjugales ", non plus uniquement en réprimant les auteurs de ces violences, mais également en protégeant celles qui en sont les victimes.

Sanctionner les " châtiments corporels " à visée éducative ? Aspects sociaux et juridiques d'un intolérable en devenir

Marion DAVID et Nicolas RAFIN

Université de Nantes - Centre nantais de sociologie (CENS-UMR 6025)

Les " châtiments corporels " à visée éducative (la fessée, la gifle, le fouet, etc.) ont durant de nombreux siècles constitué des gestes relevant de la banalité quotidienne. Ils étaient non seulement jugés normaux, mais également indispensables dans une société traditionnelle où la correction domestique était considérée comme un devoir, un service que les parents étaient tenus de rendre à leurs enfants pour les amender. Il en est tout autrement aujourd'hui. Si certaines formes atténuées de réprimandes manuelles sont encore tolérées sur le territoire français, de plus en plus de voix se font entendre pour réclamer leur prohibition effective.

Cette recherche s'inscrit donc dans le contexte de remise en cause de la légitimité et de la licéité des punitions corporelles " ordinaires ". Elle explore ainsi les circonstances dans lesquelles certaines situations sont portées à la connaissance des services sociaux et

de la justice, et les dynamiques de mise en visibilité dont elles procèdent. Elle propose une analyse serrée des réponses apportées à ces comportements à l'occasion de leur traitement administratif et judiciaire, et à l'examen des critères de jugement discutés ou partagés à partir desquels s'élaborent les décisions à ce propos. La recherche revient sur le processus législatif engagé contre les " violences éducatives ordinaires " et expose la réception qui en est faite par les acteurs/actrices de la protection de l'enfance et les magistrat.es, avant d'explicitier le contenu de l'expertise médicale mobilisée à des fins militantes et ses formes de transmission aux professionnel.les concerné.es. Enfin, l'analyse des pratiques éducatives des familles conduit à interroger les rapports différenciés à la norme de proscription des châtiments corporels et les formes de travail sur soi qu'ils engagent.

Administrer une question incertaine : le cas des enfants sans vie. PÉRISENS, Périnatalité, statuts, enregistrement, statistiques

Gaëlle CLAVANDIER et Guillaume ROUSSET

Centre Max Weber (UMR 5283) - INED - Institut de formation de recherche sur les organisations sanitaires et sociales de Lyon (IFROSS)

La recherche porte sur l'administration contemporaine des enfants sans vie. Mêlant approches juridique et sociologique, elle repose ainsi sur la confrontation des textes juridiques à leur application et sur les différents arbitrages et innovations des acteurs dans une démarche empirique à propos notamment des pratiques d'enregistrement. Ce rapport repère, d'une part, la manière dont sont administrés et catégorisés les enfants sans vie, et identifie également les traces écrites les concernant. En sus de ces supports et registres, il étudie les logiques d'action et modes de justification des acteurs professionnels et des "personnes concernées". Il traite, d'autre part, des "manières de nommer", le registre langagier permettant d'identifier comment sont catégorisés et dénommés tant les enfants sans vie que les "personnes concernées".

Il ressort de ce travail d'investigation autour des textes et des discours que cette question sociale, identifiée habituellement comme l'accompagnement d'un processus de deuil en contexte périnatal, se reconfigure en une question de recherche portant sur le statut social et juridique des enfants sans vie. Compte tenu du caractère éminemment sensible de cette problématique d'un point

de vue moral et politique, il s'avère indispensable, en privilégiant une approche empirique, d'aborder cette question par le biais de dimensions connexes, tels l'enregistrement et les différentes dénominations. Par leur entremise, il apparaît patent que des changements notables sont en cours.

Trois résultats ont principalement été retenus. Premièrement, l'usage du terme enfant sans vie a un caractère performatif, il fait advenir un "enfant" et des "parents". Deuxièmement, les logiques d'enregistrement ont pour effet d'inscrire l'enfant sans vie dans une vision instituée de la famille. Troisièmement, les différents processus d'identification sont susceptibles d'aboutir à un processus de personnalisation, sans que cela ne recouvre nécessairement la personnalité juridique. Néanmoins, ces tendances sont à pondérer en raison de la conditionnalité des choix. En effet, quand bien même on repère un environnement propice aux changements énoncés, il demeure que "l'enregistrabilité" des enfants sans vie n'aboutit pas systématiquement à leur enregistrement effectif.

Le procès environnemental. Du procès sur l'environnement au procès pour l'environnement

Ève TRUILHE-MARENGO et Mathilde HAUTEREAU-BOUTONNET

Université Aix-Marseille / Institut de Droit de l'Environnement (EVS UMR 5600) Université Lyon 3 - Centre d'études et de recherches internationales et communautaires (CERIC UMR 7318)

À travers l'ensemble des ordres juridiques, dans quelle mesure le procès, institution ayant vocation à résoudre les litiges, est-il à même de contribuer à renforcer l'effectivité du droit de l'environnement ? Parce que les litiges environnementaux (à savoir ceux qui mettent en jeu l'application des règles du droit de l'environnement) peuvent détenir une nature "collective", "transnationale" et/ou "complexe", les règles gouvernant le procès peinent parfois à les appréhender. C'est le cas des règles gouvernant l'ouverture du procès : alors que la nature collective du litige peut nuire à l'exigence d'un intérêt personnel exigé dans les différents ordres, sa nature transnationale peut être source de difficultés quant à la compétence du juge. C'est aussi le cas s'agissant des règles gouvernant le déroulement du procès : alors qu'au cours de l'instance, la complexité des faits du litige peut empêcher les victimes de convaincre le juge au regard des règles probatoires et nuire à la compréhension des données par le juge, à son issue, c'est la complexité des solutions au litige qui défie les pouvoirs du juge pour prescrire les mesures adéquates. Dans les deux cas, le risque est le même : les règles gouvernant le procès dès son ouverture et tout au long de son déroulement peuvent freiner le rétablissement du droit de l'environnement.

Partant de ce questionnement et ce constat, la recherche met ainsi en évidence les obstacles processuels existant dans les différents ordres et les leviers permettant d'y remédier, qu'ils résident dans l'instrumentalisation des solutions existantes ou la proposition de réformes. Plus encore, à l'appui de 21 recommandations, la recherche pose les premières pierres d'un modèle de procès environnemental opérant le passage du procès sur l'environnement au procès pour l'environnement, à savoir un procès dont l'ouverture et le déroulement sont gouvernés par des règles permettant une meilleure application du droit de l'environnement : assouplir des conditions de l'intérêt à agir, encourager la référence à la nomenclature des préjudices écologiques pour mieux prouver et mieux réparer, améliorer les compétences de l'expert et son financement, créer des parquets spécialisés, créer des "pôles environnement" au sein des juridictions judiciaires, créer un juge administratif à guichet unique en droit de l'environnement, encourager dans les ordres nationaux la reconnaissance d'un for de nécessité, etc.

Les dynamiques du contentieux climatique. Usages et mobilisations du droit pour la cause climatique

Marta TORRE-SCHAUB

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne - Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne (ISJPS UMR 8103)

Depuis 2015, les contentieux et les recours climatiques se multiplient. C'est cette dynamique entendue comme les usages et les mobilisations du droit qui sont faites dans le cadre contentieux pour la cause climatique que ce rapport analyse. Les juges ont-ils vocation à se saisir de la question climatique et à formuler des décisions à même de contribuer à renforcer, améliorer ou rendre effectif le droit du changement climatique ? Le changement climatique peut-il être mis en procès ? Avec quels outils juridiques les parties aux procès et les juges peuvent-ils agir face à la crise climatique ? Enfin, comment la société civile à l'aide du droit et des instruments juridiques mis à sa disposition peut-elle parvenir à déclencher un activisme judiciaire, innovant et original, afin de trouver des solutions face au phénomène du changement climatique ? Telles sont les questions que ce rapport aborde au moyen d'une analyse contextuelle, juridique, politique et sociologique des recours.

Les litiges climatiques – ceux qui ont pour objet de soulever la question climatique de fait ou de droit – possèdent une nature

collective et individuelle ; ils sont nationaux mais également pour certains internationaux ou régionaux ; ils sont protéiformes, pluri-acteurs, et multi-scalaires. Les règles applicables à ces différends climatiques sont de fait elles-aussi très variées. Mais un point en commun les réunit : celle de la transformation du droit de la responsabilité (publique et privée) afin de l'adapter à la question climatique.

C'est ainsi l'émergence des obligations climatiques et des devoirs qui ont été observés. Partant de ces constats, la recherche met en évidence à la fois les obstacles processuels existant dans les différents ordres et les leviers permettant d'y remédier. La recherche entend ainsi poser les premières briques d'un modèle de recours climatique permettant d'identifier les éléments posant des difficultés et des blocages aux parties au procès afin de les guider dans de futurs recours. Les dynamiques du contentieux climatique s'avèrent donc "vertueuses" et conduisent à trouver des solutions à la crise climatique grâce à la mobilisation du droit devant le juge.

20

La laïcité dans la Justice

Christine PAUTI

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne - Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne (ISJPS - UMR 8103)

Dans un contexte de tensions sur le thème de la laïcité en général, du fait notamment des nombreux glissements de sens dont fait aujourd'hui l'objet le principe de neutralité, la finalité de cette recherche est de déterminer si, aussi bien en tant qu'institution qu'en tant que juridiction, le service public de la justice maintient l'équilibre inscrit dans la loi de 1905 entre neutralité du service public et exigences liées au respect de la liberté religieuse.

La recherche propose une approche de la Justice comme institution, autrement dit l'étude de la laïcité et du service public de la justice à travers l'ensemble des espaces et personnes concernés par le fonctionnement de ce service public. Trois études de droit comparé (États-Unis, Italie, Allemagne) offrent une approche renouvelée du droit français. Cette étude est alimentée par 90 entretiens menés auprès des acteurs de la justice, tant juges qu'avocat.es.

La recherche propose également une approche de la laïcité et du fait religieux dans les décisions de justice. L'analyse du contentieux à Mayotte et en Bretagne vise à souligner la variabilité des régimes de laïcité à travers le territoire national. Quatre autres contentieux sont analysés : la fonction publique, le contentieux scolaire, le droit de la famille et la circoncision.

La recherche conclut que le dénominateur commun à la grande majorité des acteurs de justice, à savoir la neutralité des apparences censée garantir la non-discrimination de l'utilisateur, n'épuise pas l'existence de différents degrés d'application de ce principe, notamment quand il s'agit des collaborateurs non professionnels du secteur public de la Justice.

La laïcité dans la Justice

Mathilde PHILIP-GAY

Université Jean Moulin Lyon 3 - Équipe de droit public (EA 666)

Comme dans l'ensemble de la société et des services publics, on retrouve dans la Justice les mêmes questionnements, incertitudes et controverses, quant à l'affichage de signes et symboles dans les bâtiments publics, ou bien le port de signes religieux par des personnes physiques, voire sur la radicalisation religieuse. Ce type d'interrogations est commun aux sociétés pluralistes (comme le Québec et la Belgique qui sont aussi étudiés dans ce rapport), et sont d'autant plus vives qu'une symbolique religieuse imprègne encore la Justice.

Cette recherche confirme que les acteurs et les actrices de la justice sont conduit.es à prendre en compte le fait religieux dans le cadre de leurs fonctions, et qu'ils/elles se demandent alors comment respecter leur devoir d'impartialité, et le droit applicable. Ils/

Elles s'interrogent aussi sur la visibilité des cultes. Par exemple, il existe de véritables questionnements quant à l'affichage de signes et symboles assimilés à des rites catholiques dans les bâtiments publics, ou bien quant au port de signes religieux par des personnes physiques. Ce sont des questions qui se posent aussi au Québec, ou en Belgique, aux systèmes juridiques pourtant bien différents. La symbolique religieuse imprègne encore la Justice dans ces pays.

L'enquête conduite révèle un haut degré d'incertitude et un nombre important d'erreurs sur la notion juridique de laïcité chez ses acteurs, de toutes fonctions et professions : beaucoup d'agents du service public de la Justice connaissent mal la portée juridique du principe de laïcité. Cependant, les personnes interrogées qui déclarent avoir été formées sur ce type de questions sont moins sujettes à ce constat.

L'application du principe de laïcité dans la justice

Elsa FOREY et Yan LAIDIÉ

Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC) – Centre de recherche et d'étude en droit et science politique (CREDESPO EA 4179)

L'objectif de cette recherche était d'interroger l'application du principe de laïcité aux activités des acteurs et actrices de justice professionnel.les (magistrat.es des ordres administratif et judiciaire, agents de la protection judiciaire de la jeunesse et de l'administration pénitentiaire) et non professionnel.les (jurés). L'essentiel de la recherche a consisté à voir si le droit positif mettait à la charge de tous ces acteurs de la justice les mêmes obligations et, le cas échéant, selon la même intensité. La recherche s'est également portée sur la manière dont les juges mettent en œuvre leur neutralité dans leur compréhension, leur traitement ou leur qualification du fait religieux. Une analyse des jurisprudences administrative et judiciaire et une enquête sociologique par entretiens auprès des professionnel.les concerné.es ont été mises en œuvre.

Il en ressort que la "neutralité des apparences", qui garantit la non-discrimination de l'utilisateur, est le dénominateur commun à la grande majorité des acteurs/actrices de justice mais qu'il existe plusieurs degrés d'application du principe de neutralité, notamment en ce qui concerne les collaborateurs ou collaboratrices non professionnel.les du service public de la justice.

L'efficacité de la protection des lanceurs d'alerte à l'aune des recommandations du Conseil de l'Europe et des bonnes pratiques étrangères

Jean-Baptiste FOEGLE

Université Paris Nanterre - Centre de recherche sur les droits fondamentaux (CREDOF EA 3933)

Au moment même où la France se dotait d'une législation parcellaire en matière d'alerte, le Conseil de l'Europe publiait, le 30 avril 2014, sa recommandation sur la protection des lanceurs d'alerte. Cette recommandation renforce l'identité juridique du lancement d'alerte au sein de la "grande Europe" en adoptant une approche normative complète et cohérente du phénomène du "whistleblowing", fondée sur une identification des "bonnes pratiques" nationales et internationales en la matière. Surtout, cette recommandation vise à harmoniser et parfaire l'efficacité des législations protectrices des lanceurs d'alerte au sein des États-Membres du Conseil de l'Europe. À ce texte du Conseil de l'Europe s'ajoute une direction adoptée au

sein de l'Union européenne.

La recherche analyse l'efficacité de la protection des lanceurs d'alerte en droit interne français à l'aune des recommandations internationales et conclut qu'en dépit de progrès indéniables, le droit interne, et en particulier la loi dite "Sapin 2", souffre de critiques tant en raison des insuffisances du champ de protection des lanceurs d'alerte que de l'insuffisance des mécanismes de protection et du caractère déséquilibré de l'articulation en droit des lanceurs d'alerte d'une part, et secrets protégés et obligations de confidentialité d'autre part.

Un champ de la régulation publique indépendante ? Acteurs, registres de justification et formes d'autorité politique des agences de régulation en France

Antoine VAUCHEZ

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne - Centre européen de sociologie et de science politique (CESSP UMR 8209)

Les autorités administratives indépendantes sont désormais au cœur de l'action publique. Des pans entiers de l'économie et de la société sont aujourd'hui régulés ou co-régulés par ces institutions qui échappent au circuit du commandement administratif comme à celui de la politique représentative, et disposent de pouvoirs de régulation, de surveillance, et de sanction considérables. Parce qu'elles sont le plus souvent étudiées de manière sectorielle et/ou monographique, on sait en définitive très peu de choses du mouvement d'ensemble dans lequel sont prises ces agences : les formes d'interdépendance, les jeux de concurrence, ou encore les dynamiques communes qui les lient entre elles.

Plutôt que d'analyser ce phénomène bureaucratique, aussi singulier que foisonnant, sous l'angle de la "capture privée" (par les "régulés") ou, à l'inverse, d'une forme d'étatisation rampante (par

les "régulateurs"), cette enquête propose une saisie transversale et historique de cette famille d'institutions et d'actions comme un "champ de la régulation" dont elle analyse la consistance sociale et professionnelle comme la force de gravité. L'enquête ne livre pas une topographie exhaustive des autorités et des agences, une ambition du reste démesurée au regard de l'ampleur qu'a acquis ce phénomène bureaucratique singulier. Mais, par les différents angles d'attaque qui ont été choisis, cette recherche fait voir les contours d'un espace interstitiel, voire extraterritorial, inscrit aux confins des champs politique, bureaucratique, économique, judiciaire et académique, et dont on suit l'élargissement progressif et la force gravitationnelle croissante au cœur de l'État. Ce faisant, par cette première vue de coupe de cette *terra incognita*, cette enquête permet de saisir les dynamiques historiques et sociologiques constitutives d'un "État de la régulation".

LES RECHERCHES LANCÉES EN 2019

La programmation scientifique 2019

La programmation scientifique s'élabore chaque année à partir de la consultation des membres fondateurs de la Mission de recherche Droit et Justice (CNRS, ENM, CNB, CSN), de ses partenaires associés (IHEJ, AFHJ, ministère de la Recherche), des directions du ministère de la Justice et de son Conseil scientifique. Pour chaque appel à projet, un comité de sélection *ad hoc*, composé de professionnels de la justice et de chercheurs, est réuni afin d'évaluer et de sélectionner les projets présentés par des équipes de recherche (CNRS-université).

Chacun de ces acteurs, en fonction de ses préoccupations et besoins, peut émettre des propositions de sujets susceptibles d'être traités par les chercheurs. Ils peuvent également échanger sur l'ensemble des propositions soumises. La Mission retravaille ensuite les différentes thématiques en les regroupant autour d'axes principaux pour les soumettre à son Assemblée générale, qui valide et priorise les thèmes pour la campagne annuelle d'appels à projets.

La programmation scientifique en dates

20 juin – 26 septembre 2018 : consultation des membres du GIP, des directions du ministère et des partenaires associés
27 septembre 2018 : réunion avec les représentants des directions du ministère de la Justice

8 novembre 2018 : réunion du Conseil scientifique
11 décembre 2018 : réunion de l'Assemblée générale

Deux vagues de lancement : avril et juillet 2019

Dates limites de dépôt des projets : 17 mai et 20 septembre 2019

En 2019, le calendrier de la programmation scientifique a été avancé afin que le Conseil scientifique de la Mission puisse se prononcer en amont sur les thématiques proposées par les directions et que les appels à projets puissent être lancés plus tôt, dans l'objectif de laisser un délai de réponse plus important aux équipes de recherche.

La programmation scientifique en chiffres

10 Projets soumis
2 Projets en attente de sélection
40% Taux d'acceptation provisoire

En 2019, la Mission de recherche Droit et Justice a lancé sept appels à projets, dont trois sont demeurés infructueux¹, sur les thématiques suivantes.

• Mixités en prison

L'enjeu de cet appel à projet était d'abord de dresser un état des lieux des expérimentations de mixité femmes/hommes et de mixité des profils pénaux en prison, conduites en France et à l'étranger et d'évaluer leurs impacts réels.

Il s'agissait ensuite d'engager une réflexion prospective sur ce que pourraient être les conditions concrètes de mise en œuvre

d'espaces et de temps partiellement ou intégralement mixtes dans les détentions, qui seraient pertinents pour la socialisation des personnes détenues tout en préservant leur sécurité et celle des surveillants pénitentiaires.

La Mission souhaitait qu'une attention particulière soit portée à la gestion des circulations au sein des établissements pénitentiaires (flux des cellules vers les lieux de promenades et ateliers de travail, etc.) et à l'utilisation du bâti (localisation des différents quartiers, espaces d'activités, etc.).

¹ Droit, Justice et numérique : L'appréhension des nouvelles technologies d'investigation et de surveillance par la procédure pénale ; Justice et économie : les atteintes à la probité ; La déontologie des professions juridiques et judiciaires : le conflit d'intérêt.

Dans le cadre de cet appel, un projet de recherche a été retenu par le comité d'évaluation *ad hoc* :

La mixité sexuée à l'épreuve de la prison

Coline CARDI, Anne JENNEQUIN, Corinne ROSTAING

CNRS délégation Rhône Auvergne - Centre Max Weber

Cette recherche entend analyser les conditions de la mixité en prison et dresser un bilan quantitatif et qualitatif des expériences conduites en France et à l'étranger. Elle ambitionne de nourrir une réflexion sur la mise en œuvre concrète de régimes différenciés de la mixité des personnels et du développement des espaces et temps mixtes en prison.

L'équipe pluridisciplinaire, composée de quatre sociologues, d'une économiste et d'une juriste, projette de croiser les approches afin, d'une part, d'appréhender au mieux les enjeux et perspectives mais aussi les risques et limites d'un développement de la mixité en détention et, d'autre part, de proposer des solutions concrètes, éprouvées et sécurisées.

Enquêtes sur le terrain de courtes et de longues durées, entretiens individuels avec des personnels de l'administration pénitentiaire (de direction, d'encadrement et de surveillance) au sein d'établissements pénitentiaires mais aussi entretiens collectifs avec des personnes détenues des deux sexes, questionnaires adressés aux personnels de surveillance et aux personnes détenues, ou encore analyse des sources juridiques nationales et européennes et étude des circulaires et notes de service de l'administration pénitentiaire seront mobilisés.

• Droit(s), justice et numérique

Pour la quatrième année consécutive, la Mission de recherche a lancé un appel à projets sur le thème "Droit(s), justice et numérique". Trois sous-thèmes ont été privilégiés.

Les usagers des services d'accès au droit face à la dématérialisation des procédures d'accès à la justice

Le ministère de la Justice s'est engagé dans un vaste processus de transformation numérique, érigé au rang de priorité, avec un objectif de 100% des démarches administratives numérisées en 2022. L'enjeu est de permettre l'adaptation du service public de la Justice à la culture numérique en incluant l'ensemble des usagers-justiciables. L'objectif est de faire en sorte que les évolutions prévues n'aggravent pas les inégalités territoriales et les exclusions déjà constatées de certaines catégories de la population. Au-delà des publics les plus fragiles, il s'agit d'accompagner les usagers dans l'appréhension de nouveaux services et de nouvelles manières d'accéder à leurs droits.

L'appel à projets invitait à couvrir trois axes de recherche : le parcours usager (évaluation des initiatives existantes et de l'impact de l'accès au droit sur les saisines de la justice, recensement des bonnes pratiques, mise en lumière d'expériences concrètes), les réseaux territoriaux de l'accès au droit (mobilisation des synergies interministérielles entre services publics et réseaux territoriaux autour du parcours usager, notamment dans les zones rurales,

partenariats avec les associations), les métiers d'accompagnement à l'accès au droit (réflexion prospective sur l'évolution des métiers de l'accompagnement à l'accès au droit en lien avec le numérique). Une mise en perspective préalable de la construction socio-historique de l'"illectronisme" en France et en Europe/dans le monde était souhaitée.

Dans le cadre de cet appel, deux projets de recherche ont été retenus par le comité d'évaluation *ad hoc* :

Le parcours usager des justiciables en matière de logement

Stéphanie MAUCLAIR et Audrey DAMIENS

Université d'Orléans - Centre de recherche juridique Pothier

Cette recherche propose, par une approche pluridisciplinaire (droit, psychologie sociale, sciences du langage), une réflexion consacrée au parcours usager des justiciables face aux aspects numériques des procédures judiciaires, tant dans sa dimension d'accès au droit que dans celle de l'accès à la Justice, en matière de logement. Elle a pour vocation de présenter des dispositifs permettant de s'assurer que la dématérialisation soit un progrès pour tous.

La première phase aura pour objectif de déterminer les difficultés numériques des usagers et de recenser les expériences locales grâce, notamment, à des observations de terrain auprès des usagers et des professionnels de l'accompagnement. Il s'agira de parvenir à un diagnostic complet des écueils, des différences entre le parcours idéal et le parcours réel, des stratégies mises en place par les usagers ou encore des actions locales tant du point de vue des réseaux territoriaux que des professionnels de l'accompagnement des usagers.

La deuxième phase consistera en une réflexion visant à simplifier et améliorer le parcours usager. Les expériences étrangères seront notamment mobilisées. L'objectif sera de proposer des modifications, ou des extensions des initiatives locales marquées par le succès, que ce soit sur l'outil numérique lui-même, sur l'aménagement territorial de l'accès au droit ou sur l'accompagnement des usagers.

La fabrique des e-usagers. Politiques et pratiques de la dématérialisation des procédures d'accès à la justice

Maud SIMONET

CNRS Délégation Île-de-France Ouest et Nord - Institutions et dynamiques historiques de l'économie et de la société (IDHES)

Construite pour faciliter le recours de l'utilisateur à la justice, la dématérialisation semble construire un nouveau problème social qui découlerait non plus tant des modalités d'exercice du travail juridique que du dispositif informatique ou numérique dans lequel il s'inscrit désormais et de la difficulté de certains usagers à y accéder ou à tout le moins à le maîtriser. L'idée d'un nécessaire accompagnement des usagers s'impose alors dans les politiques et les pratiques afin de construire cet "e-usager".

Ce projet de recherche vise à interroger cet accompagnement, ses acteurs, leurs statuts, leur formation et leurs collaborations, de même que ses modalités concrètes et les représentations de l'utilisateur qu'il recouvre.

L'enquête, menée par une équipe de recherche pluridisciplinaire, cherchera à répondre à ces questions par une démarche qui combinera une analyse sociopolitique de la démarche de dématérialisation et une étude ethnographique de la médiation numérique sur deux territoires socialement différenciés. Six monographies de points d'accès au droit, qui combineront une enquête auprès des travailleurs chargés de cet apprentissage et une enquête quantitative et qualitative auprès des usagers qui en bénéficient, seront réalisées.

L'appréhension des nouvelles technologies d'investigation et de surveillance par la procédure pénale

Cet appel à projets invitait à examiner dans une perspective comparée l'appréhension des nouvelles technologies par la procédure pénale et les conséquences que cela implique. La mise en place de ces nouvelles technologies et notamment de ces techniques spéciales d'enquête (TSE) a profondément et durablement transformé les manières de faire et d'agir. Au-delà du recensement des divers procédés techniques utilisés et de l'analyse de leur régime juridique, il s'agissait d'analyser les conditions de recours à ces techniques. Il s'agissait également d'analyser comment s'effectue la ligne de partage entre renseignement et action judiciaire. Dans quelle mesure ces TSE renouvellent-elles les pratiques des professionnels (magistrats, enquêteurs et enquêtrices) ? Quelles en sont les formes de légitimité dans un contexte de prééminence de la technique, nouveau terrain de la criminalité organisée et du terrorisme ? Quel contrôle de leur usage ou de leur mésusage ? Quelle est leur force probante ? Autant de questionnements qui devaient permettre, outre de cerner la pratique judiciaire et policière, de mieux comprendre la place désormais occupée dans les procédures pénales de ces techniques ; d'identifier les principales difficultés quant à leur mise en œuvre. Sur le plan des libertés fondamentales, il s'agissait enfin d'analyser comment le développement de nouvelles technologies pour lutter contre le crime organisé et le terrorisme ravive la question de la conciliation de deux impératifs contradictoires : d'un côté, la protection efficace de l'ordre public ; de l'autre, la sauvegarde des droits et des libertés des individus.

Après deux campagnes de lancement au cours de l'année, l'appel à projets est resté infructueux et a été relancé en 2020.

Les enjeux de la construction d'une justice prévisionnelle dans un contexte d'émergence d'un marché économique des outils d' "intelligence artificielle "

Cet appel à projets invitait à interroger trois aspects du développement d'un marché économique des outils d' "intelligence artificielle ". Il s'agissait d'identifier les acteurs économiques qui interviennent dans le champ de la justice prévisionnelle ; dans une perspective plus prospective, d'analyser la place des partenariats possibles ; enfin, il s'agissait d'analyser la valeur et l'usage de la donnée juridique. L'appel à projets avait pour ambition d'inciter des réflexions collectives et d'approche comparée en sciences sociales

(droit, science de gestion, économie du droit, socio-économie) sur l'émergence d'un marché de l'IA dans le domaine de la Justice.

Dans le cadre de cet appel, un projet de recherche a été retenu par le comité d'évaluation *ad hoc* et un autre est en cours d'examen.

Droit et intelligence artificielle : quelle régulation du marché pour des outils de justice prévisionnelle dignes de confiance ?

Aurore HYDE et Christian LICOPPE

Université de Rouen Normandie - Centre universitaire rouennais d'études juridiques (CUREJ EA 4703)

Le projet de recherche vise à analyser le développement des produits et services mettant en œuvre l'intelligence artificielle à destination des professionnels du droit, dans une perspective pluraliste (économie, droit, sociologie) s'attachant à cerner la manière dont la confiance peut être assurée dans ces dispositifs ainsi que les conditions sous lesquelles ceux-ci peuvent devenir des sources du droit, tant du côté de l'offre que du côté de la demande. Dans une première partie, la structuration de l'offre et des marchés, ainsi que les stratégies concurrentielles seront étudiées. L'objectif est ici d'analyser les bénéfices et les limites d'une régulation publique, par rapport à l'effectivité attendue d'autres formes de régulation (telles que l'autorégulation par les opérateurs privés ou une régulation portée par des autorités de certification dont le rôle et le périmètre seraient à définir). Une deuxième partie examinera, dans une perspective à la fois plus juridique et plus focalisée, ce qui dans ces dispositifs de justice prévisionnelle peut être réglementé (par exemple leurs domaines d'application) et ce qui, au contraire, doit relever d'autres formes de régulation. Cela conduira à envisager les formes que peuvent prendre cette régulation (normalisation, certification, audit) pour garantir la fiabilité des systèmes et étayer la confiance des utilisateurs finaux. Dans le cadre d'une étude de cas, il s'agira d'analyser la chaîne de qualification d'un outil précis, mis au point par un des partenaires industriels du projet. Enfin dans une troisième partie, l'équipe exploitera une expérimentation auprès d'un tribunal de grande instance pour examiner comment de tels dispositifs peuvent effectivement être utilisés, parmi d'autres, à l'appui de décisions judiciaires (dans le domaine du contentieux familial et des indemnités compensatoires associées). L'objectif est ici d'identifier, de quelle manière ces outils peuvent modifier l'activité des magistrats, et s'ils peuvent modifier le rapport aux " précédents ". À partir d'enquêtes qualitatives par entretiens, seront cherchées, *in fine*, à partir d'une compréhension de la décision judiciaire " équipée " par les dispositifs IA, les conditions sous lesquelles ceux-ci peuvent devenir des " sources du droit " et peut-être participer ainsi à une certaine réduction des disparités entre les décisions.

• La justice restaurative

Cet appel à projets de recherche entendait susciter un état des lieux de l'application de la circulaire du 15 mars 2017 relative à la justice restaurative et des expériences de justice restaurative en France en s'intéressant particulièrement à l'impact des mesures expérimentées d'une part sur les personnes qui y participent (auteurs de faits répréhensibles, victimes, familles et entourages, " communautés " au sens

des lieux de vie, etc.) et d'autre part, sur les pratiques professionnelles.

Au-delà de l'évaluation des pratiques, cet appel à projets appelait à la contextualisation socio-historique de la justice restaurative et à une analyse sociologique de ceux qui la portent. Afin d'éclairer le terrain français, un détour par d'autres pays où la justice restaurative s'est développée de manière notable (Belgique, Canada, Nouvelle Zélande, etc.) était souhaité.

Une analyse des réseaux d'acteurs constitués, des courants de pensées, éventuellement concurrents, et des différentes méthodes proposées était aussi attendue.

Dans le cadre de cet appel, un projet a été déposé et est en cours d'examen.

• Justice et économie : les atteintes à la probité

L'objectif de cet appel à projets consistait, d'une part, à analyser le décalage entre perception de la corruption dans la société et expérience effective et, d'autre part, à examiner le traitement apporté par les acteurs institutionnels pour lutter contre les atteintes à la probité. Il s'agissait ainsi d'analyser ce que la population perçoit comme étant de la corruption face aux différentes atteintes à la probité. Les infractions d'atteintes à la probité sont par nature dissimulées. L'absence de victime directe et physique, et la propension des auteurs à ne pas se considérer comme criminels les font apparaître comme une criminalité invisible. Il s'agissait alors d'identifier ce que l'opinion publique qualifie de " corruption ", ce qu'elle comprend par " atteinte à la probité ". Par l'analyse des décisions de justice, il s'agissait également d'identifier comment le juge appréhende le caractère intentionnel de l'infraction ; comment s'analyse le consentement ; comment s'apprécie le critère d'enrichissement. En lien avec la perception de la probité, il s'agissait d'analyser les modes opératoires de l'infraction, de les localiser ;

d'identifier les secteurs économiques concernés (la construction/ le BTP, l'eau ou l'assainissement, l'achat de matériels médicaux, la gestion des parkings, la promotion immobilière, etc.) et de tenter de dresser une cartographie nationale des atteintes à la probité ; d'analyser les actions de prévention.

Après deux campagnes de lancement au cours de l'année, l'appel à projets est resté infructueux et a été relancé en 2020.

• La déontologie des professions juridiques et judiciaires : le conflit d'intérêt

En 2019, la Mission de recherche Droit et Justice a lancé un appel à projets sur la déontologie des professions juridiques et judiciaires. Cet appel invitait alors les chercheur.es à appréhender la déontologie comme outil pour étudier les logiques professionnelles et interprofessionnelles au sein de la Justice et du monde du droit. Pour approfondir la question, la Mission de recherche Droit et Justice lance un nouvel appel à projets sur la déontologie centré sur le conflit d'intérêts. Cet appel à projets invitait à conduire une analyse renouvelée et approfondie de la question ; à mener une analyse comparée entre la France et les pays européens, entre les différentes cultures juridiques et judiciaires. Il s'agissait également d'envisager sur un plan pratique la conception et la perception que les acteurs ont ou se font du conflit d'intérêts.

L'appel à projets est resté infructueux et a été relancé en 2020.

Projets spontanés retenus par le Conseil scientifique

En parallèle des campagnes d'appels à projets dans le cadre de la mise en œuvre de sa programmation scientifique annuelle, la Mission élargit la palette thématique des recherches qu'elle soutient grâce à sa procédure de candidatures spontanées.

En 2019 le Conseil scientifique a évalué 25 projets de recherche, 4 demandes de financement de colloques et 3 demandes d'aide à la publication. Il a retenu 11 projets de recherche, 4 demandes de financement de colloques et 3 demandes d'aide à la publication.

La délinquance carcérale au prisme des " peines internes "

Isabelle FOUCHARD et Anne SIMON

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne - Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne (ISJPS UMR 8103)

Les établissements pénitentiaires ne se situent pas uniquement à l'extrémité de la " chaîne pénale " : ils sont également le théâtre de la commission de nouvelles infractions de la part de certaines personnes détenues. Cette " délinquance carcérale " peut alors donner lieu à de nouvelles condamnations, lesquelles prolongent parfois la durée de l'incarcération.

Ce projet de recherche interdisciplinaire, en croisant des approches juridiques, sociologiques et psychologiques, entend se saisir de ces " peines internes ", actuellement méconnues.

Les peines internes permettent d'interroger la fonction de prévention de la récidive dévolue à la sanction pénale, la mesure des phénomènes de réitération de la commission d'infractions, l'articulation de formes de répression infra-disciplinaires, disciplinaires et judiciaires, ou encore la compréhension des significations sociales et psychologiques des déviances carcérales.

La recherche consistera en une approche quantitative du phénomène et en une appréhension qualitative de la manière dont il est perçu par les professionnels concernés. Elle s'intéressera aussi au traitement institutionnel des auteurs d'infractions carcérales.

Analyse interdisciplinaire des effets éducatifs du " challenge Michelet "

François LE YONDRE et Gaëlle SEMPÉ

Université Rennes 2

Violences, innovations, politiques, socialisation et sport (VIPS2)

Ce projet, associant sociologie, psychologie sociale et histoire vise à analyser les effets éducatifs de la participation au *challenge* Michelet des jeunes pris en charge par la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Cette manifestation éducative et sportive d'ampleur nationale s'articule autour de plusieurs disciplines : football, athlétisme, natation, basket-ball, cross, escalade, rugby, etc.

Le premier niveau d'analyse consiste à appréhender le *challenge* Michelet comme un espace de socialisation marqué par des schémas culturels susceptibles de modifier les dispositions et représentations des jeunes participants. Le deuxième niveau d'analyse consiste à identifier les effets du *challenge* sur les pratiques d'éducation par le sport des éducateurs PJJ au sein des structures. Enfin, le troisième niveau d'analyse élargit la focale en interrogeant les liens entre la dimension organisationnelle voire politique du *challenge* et les modèles éducatifs privilégiés dans les pratiques sportives.

Cette recherche s'appuiera sur un travail qualitatif (par entretiens et observations) et longitudinal, s'inscrivant dans la durée bien au-delà de la temporalité du *challenge* en lui-même.

Archives orales des acteurs de la Justice du XXe siècle

Sylvie HUMBERT et Denis SALAS

Association française pour l'Histoire de la Justice (AFHJ)

Ce projet entend poursuivre la mise en récit de l'histoire de l'institution judiciaire et de ses évolutions contemporaines par le témoignage de magistrates, acteurs et actrices de la justice du XXe siècle. Ce sont ainsi treize personnalités (quatre femmes et neuf hommes) à l'exemple de Jean-Pierre Dumas, Marie-Charlotte Musquère, Claude Jorda ou encore Pierre Lyon-Caen pour ne citer qu'eux, qui feront l'objet de ce long travail de recueil.

La traite négrière vue par l'École de Salamanque : propriété, liberté et commerce

Anne-Charlotte MARTINEAU

Université Paris Nanterre - Centre de théorie et d'analyse du droit (CTAD UMR 7074)

Ce projet de recherche part d'une interrogation : qu'ont dit les membres de l'École de Salamanque à propos de la traite négrière transatlantique ? Tandis que leurs discussions sur la nature et le traitement des Indiens d'Amérique sont connues, leurs réflexions sur la réduction en esclavage des Africains sont largement négligées voire ignorées des juristes, y compris des juristes internationalistes. Ce projet propose d'étudier les écrits de l'École de Salamanque afin de montrer, d'une part, que l'élaboration d'un droit des gens régissant les relations entre États souverains est allée de pair avec la constitution de règles de droit privé visant à réglementer moralement les pratiques commerciales rendues possibles par la conquête du Nouveau-Monde, et notamment la question de la légitimité de la traite négrière ; et d'autre part, d'interroger les implications découlant de l'inscription de l'esclavage dans une pensée essentiellement économique, et plus précisément dans une économie morale.

Les violences gynécologiques et obstétricales saisies par le droit **Anne SIMON et Elsa SUPIOT**

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne - Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne (ISJPS UMR 8103)

Le projet propose de recenser et de catégoriser des situations dites de violences gynécologiques et obstétricales dans le champ du droit afin de clarifier le cadre normatif existant et de permettre tant de fonder les recours éventuels de patients que de sécuriser les pratiques professionnelles. Il a pour objectif de déterminer dans quelle mesure les actes relevant des “violences obstétricales” sont saisis ou peuvent être saisis par le droit, sous quelles qualifications (la violence obstétricale n'est pas nécessairement une violence aux sens juridiques du terme), avec quelles responsabilités attachées (pénales, civiles, disciplinaires, administratives) et l'articulation de ces sanctions entre elles, le cas échéant. Il ambitionne également d'évaluer l'effectivité du dispositif existant grâce à l'étude des décisions de justice et disciplinaires.

Cartographie historique du droit **Jean-Louis HALPÉRIN**

Université Paris Nanterre - Centre de théorie et d'analyse du droit (CTAD UMR 7074)

Ce projet a pour ambition de réaliser une cartographie (qui prendra la forme d'un e-atlas) des données et des problématiques mises à jour par les travaux les plus récents en histoire du droit de l'Antiquité à nos jours. Ce projet permettra d'inscrire la diachronie des phénomènes juridiques dans leur dimension géographique, d'envisager les liens entre l'histoire du droit et le mouvement “droit et géographie”, de visualiser les phénomènes de globalisation du droit.

De l'expérimentation des cours criminelles départementales (2019-2022)

Christiane BESNIER, Olivier CAHN, Virginie SANSICO, Jean REYNAUD
Université Paris Descartes - Centre d'anthropologie culturelle (CANTHEL EA 4545)

La réponse apportée pour désengorger les cours d'assises et raccourcir les délais de jugements en première instance et en appel n'est pas celle d'un accroissement des moyens humains et matériels, mais celle de la création d'une cour criminelle où les jurés populaires sont remplacés par des magistrat.es professionnel.les. L'objectif de cette recherche, au croisement de l'ethnographie, de l'histoire et du droit, est d'apporter une expertise sur l'expérimentation des cours criminelles mise en place depuis le 1er septembre 2019 à partir de quatre cours criminelles par les sept départements sélectionnés par la loi : Caen (Calvados) ; Bourges (Cher) ; Rouen (Seine-Maritime) ; Versailles (Yvelines). Au-delà des clivages qui opposent partisans et non partisans de la réforme, il s'agit de s'interroger sur la mise en œuvre d'une nouvelle juridiction : comment l'institution s'approprie-t-elle une réforme qui bouleverse ses pratiques ? Comment cette loi est-elle vécue par les acteurs soumis à l'expérimentation et perçue

par ceux qui la subissent (accusé, partie civile, public) ?

Négocier la justice. Genèse, circulation et usage de la transaction pénale pour les entreprises

Thomas ANGELETTI, Pascale CORNUT-SAINT-PIERRE, Benjamin LEMOINE

Université Paris-Dauphine - Institut de recherche interdisciplinaire en sciences sociales (IRISSO UMR 7170)

Ce projet de recherche vise à étudier la genèse du dispositif de transaction pénale avec les entreprises introduit par la loi Sapin 2 et qui a pris le nom de convention judiciaire d'intérêt, de comprendre l'importation en France et au Royaume-Uni du *non-prosecution agreement* ou *deferred prosecution agreement* américain, et d'analyser les conditions de son usage. Ce projet entend, par un travail d'enquête empirique, étudier les controverses autour de la transaction pénale, dans une période historique marquée par des dénonciations régulières de l'impunité des élites et des grandes entreprises.

De la Commission européenne au “plombier polonais” : analyse transversale de l'encadrement du travail détaché (EnTraide)

Pierre-Édouard WEILL et Marco ROCCA

Université de Bretagne Occidentale et Bretagne Sud - Laboratoire de recherche en droit (Lab-Lex EA 7480)

Ce projet vise la réalisation d'une recherche collective, pluridisciplinaire (droit, économie, science politique, sociologie) et internationale (France, Pologne) qui consiste en l'analyse transversale de l'encadrement juridique du travail détaché. Il envisage l'europeanisation et la régulation des marchés du travail au niveau européen, national et local. Trois axes seront traités : la production des normes européennes d'encadrement du travail détaché ; l'évolution des programmes de contrôle et de lutte contre la fraude en France, et leurs conditions de mise en œuvre ; les représentations et attitudes à l'égard de l'encadrement des travailleurs détachés et de leurs employeurs.

Les dimensions genrées des violences contre les partenaires intimes : comprendre le sens des actes et le sens de la peine pour les auteurs afin de mieux prévenir et réduire ces violences (GENVIPART)

Éric MACÉ

Université de Bordeaux - Centre Émile Durkheim (UMR 5116)

Les politiques publiques en matière de violences conjugales se sont jusqu'à présent davantage orientées vers la protection des victimes, laissant de côté la question de la cause des violences subies. Ce projet pluridisciplinaire (droit, sociologie, psychologie et démographie) propose d'étudier les auteur.es de violences conjugales en faisant l'hypothèse qu'il existe de “bonnes raisons” sociales et psychosociales pour que des hommes, et certaines femmes, deviennent des partenaires violent(e)s. Ce cadre de raisonnement se

fonde sur l'analyse des dimensions genrées de la conjugalité et de ses crises relationnelles et psychiques, et sur une double hypothèse relative aux masculinités et aux féminités contemporaines.

Victimes et associations de victimes dans les procès des attentats de janvier et de novembre 2015 (2020-2022)

Sylvain ANTICHAN et Sarah GENSBURGER

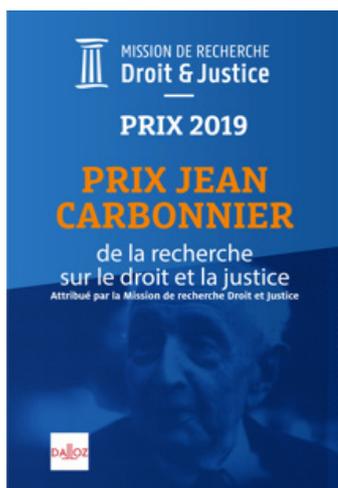
Université Paris Nanterre - Institut des sciences sociales du politique (ISP UMR 7220)

Cette recherche propose d'examiner dans le cadre d'une enquête longitudinale quantitative et qualitative le rôle des victimes et des associations de victimes dans les procès des attentats de janvier 2015 (Charlie Hebdo, Montrouge et Hyper Cacher). Elle envisage, d'une

part, ce que la présence de victimes fait à l'institution judiciaire. Que devient la justice quand elle touche un si grand nombre de personnes, c'est-à-dire autant de victimes directes et indirectes mais également potentiellement la société française entière ? Comment la présence des victimes travaille-t-elle les logiques du droit et de l'audience ? Des formes de justice restaurative s'esquissent-elles durant ces rituels judiciaires ? Et d'autre part, qu'est-ce que le procès fait aux victimes et à leurs représentants ? Comment devient-on partie civile dans un procès lié au terrorisme ? Qu'attendent les victimes de ces audiences ? Que signifie pour une victime de témoigner dans ce cadre judiciaire spécifique ? Le procès participe-t-il à infléchir leur rapport à ces événements, à la justice et au politique, durablement ou non ? Comment le groupe des victimes et le milieu des associations de victimes est-il modifié par un tel événement ?

LES PRIX DÉCERNÉS EN 2019 PAR LA MISSION

Prix Jean Carbonnier de la recherche sur le droit et la justice



troisième étape correspond à la délibération finale et intervient à la fin de l'année. Elle trouve sa conclusion dans la désignation du lauréat ou de la lauréate. Chaque membre du jury ayant reçu les trois thèses sélectionnées est ainsi en mesure de porter, au moment de cette délibération, une appréciation comparative des mérites respectifs des derniers candidats et candidates en présence.

Les membres du jury du Prix Carbonnier 2017-2019

Jean-Denis COMBEXELLE,
Président du jury, Président de la section du contentieux du Conseil d'État

Julie ALLARD
Professeure de philosophie du droit, Université libre de Bruxelles

Florence BELLIVIER
Professeure de droit privé, Université Paris Nanterre

Michelle COTTIER
Professeure de droit civil et de sociologie du droit, Université de Genève

Alain LACABARATS
Président de chambre, Cour de cassation

Nicole MAESTRACCI
Magistrate, Membre du Conseil constitutionnel

Rostane MEHDI
Professeur de droit public, Directeur de l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence

Judith ROCHFELD
Professeure de droit privé, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Le **Prix Carbonnier 2019** a été attribué à **Elsa Fondimare**, pour sa thèse "*L'impossible indifférenciation. Le principe d'égalité dans ses rapports à la différence des sexes*", soutenue le 1^{er} octobre 2018 à l'Université Paris Nanterre. Pour le Prix Carbonnier 2019, la Mission de recherche Droit et Justice a reçu 70 candidatures recevables.

30 Qu'est-ce que le Prix Carbonnier ?

Créé en 2005 à l'initiative de la Mission de recherche Droit et Justice, le Prix Jean Carbonnier de la recherche sur le droit et la justice récompense des travaux portant sur le droit et/ou la justice, quelle que soit la discipline des sciences humaines et sociales concernée. Rédigés en français, publiés ou non, ils doivent constituer pour leur auteur.e, français.e ou étranger.ère, l'une de ses premières recherches ou l'un de ses premiers travaux. Les critères propres au Prix Carbonnier sont l'ouverture des juristes aux préoccupations de leurs contemporains et aux problèmes de société, le dialogue interdisciplinaire, l'innovation et le souci de la réforme, fondés sur de véritables travaux de recherche. Le prix est d'un montant de 5 000 euros. Depuis 2017, le Prix Carbonnier est attribué en partenariat avec les éditions Dalloz.

Quel est le processus de désignation du lauréat ou de la lauréate ?

Le processus qui conduit à la désignation du lauréat ou de la lauréate du prix Jean Carbonnier comporte trois étapes : le jury procède à une première sélection de huit thèses, à partir de la notation de l'ensemble des dossiers de candidatures. C'est à la suite de cette première étape que deux rapporteurs sont désignés par la Mission pour chaque thèse. La deuxième étape consiste à désigner les trois meilleures thèses, parmi les huit travaux présélectionnés. Enfin, la

Prix Jean Carbonnier



Elsa Fondimare,
lauréate du Prix Carbonnier 2019

Son parcours

Après une licence de droit et un Master 1 à l'Université de Rouen, Elsa Fondimare a effectué un Master 2 Droits de l'Homme puis un Doctorat en droit public à l'Université Paris Nanterre. Doctorante contractuelle puis ATER, elle a rédigé sa thèse sous la direction de la Professeure Stéphanie Hennette-Vauchez au sein du Centre de Recherches et d'Études sur les Droits Fondamentaux (CREDOF). Son intérêt pour les problématiques liées au genre et au droit de la non-discrimination durant son parcours de thèse l'a conduite à être recrutée en tant que post-doctorante en 2018 dans le cadre du projet pluridisciplinaire Genre & écrans à l'Université Le Havre Normandie. En février 2019, elle obtient la qualification aux fonctions de maître de conférences en droit public et en septembre de la même année, elle est recrutée à l'Université Paris Nanterre.

Résumé de sa thèse

La crainte d'une indifférenciation entre les sexes qui serait portée au nom du principe d'égalité est aujourd'hui prégnante dans les discours politiques et juridiques. L'ouverture du mariage aux couples de même sexe, la lutte contre les stéréotypes de genre ou encore la facilitation de la procédure de changement de sexe sont autant de réformes qui ont suscité de fortes réactions opposées à la remise en cause de la différence des sexes en droit. Il est vrai que le principe d'égalité des sexes a progressivement été construit, tout au long du XXe siècle, comme une exigence d'indifférenciation entre les sexes, notamment à travers l'affirmation d'un principe de non-discrimination en raison du sexe. Toutefois, et c'est un point fondamental, ce projet politique d'indifférenciation rattaché au principe d'égalité des sexes bute sur l'impossibilité pour le droit de remettre en cause la différence des sexes. Le droit ne peut en effet se passer de la différence des sexes, pour deux raisons essentielles. La première est que le droit prend en compte la différence des sexes pour lutter contre les inégalités

de fait, dans une conception renouvelée du principe d'égalité compatible avec la différenciation. La seconde est que le droit est lui-même producteur de la différence des sexes, à travers les règles de l'état civil et de la filiation.

La recherche a ainsi permis de mettre en évidence une grille d'analyse de trois types de " rapports " qu'entretiennent l'égalité et la différence des sexes. Le rapport d'opposition renvoie à l'universalisme : l'application du principe d'égalité s'oppose à la prise en compte des différences de traitement juridique entre les sexes. Le rapport d'admission renvoie quant à lui au différencialisme : le droit admet les différences de situation entre hommes et femmes et, le cas échéant, met en place des différences de traitement, pour la réalisation du principe d'égalité. Le rapport d'exclusion désigne les mécanismes de différenciation qui sont exclus d'un contrôle d'égalité, et qui par conséquent participent de la naturalisation de la différence des sexes.

Partant du constat des multiples interprétations du principe d'égalité appliqué à la différence des sexes, la thèse entend traquer les contradictions qui existent entre ces différentes interprétations : d'un côté, le droit français actuel affirme la poursuite d'une égalité réelle, nécessitant de déconstruire la différenciation des rôles sociaux de sexe assignés " par essence " aux femmes et aux hommes. Alors que, de l'autre côté, l'exclusion d'un contrôle d'égalité des différenciations entre les sexes opérée par le droit des personnes cristallise la différence des sexes en la naturalisant.

Prix Vendôme



Qu'est-ce que le Prix Vendôme ?

Créé en 2007, par une décision commune de la Mission de recherche Droit et Justice et de la Direction des affaires criminelles et des grâces du ministère de la Justice, le prix Vendôme distingue une thèse de droit pénal, de procédure pénale ou de sciences criminelles, portant sur un sujet intéressant particulièrement le ministère de la Justice. Depuis 2014, le Prix Vendôme est attribué en partenariat avec la revue Droit pénal (LexisNexis). Le prix est d'un montant de 3 000 euros.

Quel est le processus de désignation du lauréat ou de la lauréate ?

Le processus conduisant à la désignation du lauréat ou de la lauréate comporte deux étapes : La première est la présélection de trois thèses par les membres du jury qui effectuent une notation de l'ensemble des dossiers de candidatures. C'est à la suite de cette étape que deux rapporteurs sont désignés pour chaque thèse. La seconde est la délibération finale du jury, en séance plénière. Chaque ouvrage est présenté au jury par deux rapporteurs. Le choix du lauréat ou de la lauréate est fait, si possible, par consensus. A défaut, il est procédé à un vote. En cas d'*ex aequo*, le Président du jury a voix prépondérante.

Les membres du jury du Prix Vendôme 2019

Catherine PIGNON

Présidente du Jury

Directrice des affaires criminelles et des grâces
ministère de la Justice

Anne-Laure MESTRALLET

Cheffe du pôle d'évaluation des politiques pénales-DACG
ministère de la Justice

Jean-Marie BENEY

Représentant de la Secrétaire générale du ministère de la Justice
Procureur général près la cour d'appel de Metz

Philippe POTTIER

Représentant de l'Administration pénitentiaire ministère de la Justice

Valérie SAGANT

Directrice de la Mission de recherche Droit et Justice

Laurence LETURMY

Professeure de droit privé et de sciences criminelles
Membre de l'Institut de sciences criminelles, Équipe poitevine de
recherche et d'encadrement doctoral (ISC-EPRED EA 1228)
Université de Poitiers

Sylvie CIMAMONTI

Professeure de droit privé et de sciences criminelles
Université d'Aix-Marseille

Jean DANET

Avocat honoraire
Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles
Université de Nantes

Nicolas DERASSE

Maître de conférences en histoire du droit
Membre du Centre d'Histoire Judiciaire (CHJ-UMR 8025)
Université de Lille 2

Le **Prix Vendôme 2019** a été attribué à **Amanda Cabrejo Le Roux**, pour sa thèse "*Ne bis in idem dans les discours croisés des cours supranationales sur la justice pénale*", soutenue le 21 décembre 2018 à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. **Thomas Besse** obtient une **mention spéciale** pour sa thèse "*La pénalisation de l'expression publique*" soutenue le 22 juin 2018 à la Faculté de droit et de sciences économiques de l'Université de Limoges.

Pour le prix Vendôme 2019, la Mission de recherche Droit et Justice a reçu 15 candidatures. Deux délibérations - la première, le 21 juin et la seconde, le 8 octobre 2019 - ont permis au jury d'examiner l'ensemble des candidatures et de déterminer la lauréate 2019. Pour la troisième fois, le jury a décidé d'attribuer une mention spéciale.



Amanda Cabrejo le Roux,
lauréate du Prix Vendôme 2019
Crédit photo © UCT

Son parcours

Après des classes préparatoires littéraires, Amanda Cabrejo le Roux débute son cursus juridique avec un double diplôme en droit français et espagnol (Universités Paris 1 Panthéon-Sorbonne et Complutense de Madrid). En parallèle, elle obtient une Licence d'Histoire (Université Paris 1) et une Licence d'Anthropologie (Université Paris 8). Elle intègre ensuite un LL.M. en Droit international pénal (conjointement organisé par Columbia Law School et l'Université d'Amsterdam). Puis elle effectue un stage auprès des co-juges d'instruction des Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens (CETC) avant de rejoindre le Master 2 Recherche en " Droit pénal et politique criminelle en Europe " (Université Paris 1) dirigé par le Professeur Geneviève Giudicelli-Delage. C'est ensuite sous sa direction qu' Amanda Cabrejo le Roux entreprend ses recherches doctorales en bénéficiant d'un contrat doctoral et en dispensant des enseignements de droit pénal et procédure pénale comme chargée de travaux dirigés. Après un stage auprès des Chambres de la Section préliminaire de la Cour pénale internationale (CPI) lui permettant de confronter ses recherches à la pratique, elle rejoint l'Afrique du Sud où elle devient chercheuse invitée à la Faculté de droit de l'Université du Cap. Elle est alors aussi consultante sur des questions de criminalité environnementale transnationale pour la *Global Initiative against Transnational Organized Crime* (GITOC). Enfin, Amanda Cabrejo le Roux termine sa thèse de doctorat au Kenya où elle travaille depuis janvier 2018 dans le cadre du programme des jeunes experts associés de l'ONU soutenu par la France. Elle y est conseillère juridique au sein de la Direction juridique du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et a notamment le rôle de point focal sur les questions de criminalité environnementale.

Résumé de sa thèse

Ne bis in idem est bien défini dans les droits nationaux comme un principe fondamental du procès pénal selon lequel un individu ne peut pas être poursuivi deux fois pour les mêmes faits. Mais, en passant au niveau international, le principe familier se change en objet juridique non identifié. Les cours supranationales qui l'abordent en matière pénale (Cour interaméricaine des droits de l'homme, Cour européenne des droits de l'homme, Cour de justice de l'Union européenne, Cour pénale internationale) interprètent des formulations disparates de *ne bis in idem* à partir desquelles elles forgent leurs variantes. Si l'identité de *ne bis in idem* semble alors se déliter, il ne s'agit pas d'une disparition. Modelé par les discours de ces cours qui se croisent, se rencontrent ou s'ignorent, *ne bis in idem* se métamorphose.

Au-delà des variantes il est possible d'identifier des mouvements communs dans la fabrique de *ne bis in idem* : la recherche de cohérences spatiale et temporelle ainsi que le besoin de répondre à la dialectique du *bis* et de l'*idem*. De plus, la métamorphose est tantôt création tantôt déconstruction. Les cours consacrent *ne bis in idem* autant qu'elles le malmènent en établissant de nouveaux contournements. Par exemple, elles permettent de plus en plus de rejuger pour lutter contre l'impunité après une parodie de procès. Ces mouvements contraires conduisent à interroger la nature ambivalente de *ne bis in idem* entre facettes garantiste et structurelle et entre règle et principe. Enfin, *ne bis in idem* étant un catalyseur des échanges entre cours supranationales, cette étude offre une perspective unique sur le rôle de celles-ci dans l'internationalisation de la justice pénale.

33



Thomas Besse,
Mention spéciale du Prix Vendôme 2019
Crédit photo © PV

Son parcours

Docteur en droit privé et sciences criminelles de l'Université de Limoges, Thomas Besse a soutenu, en 2018, sa thèse sur "*La pénalisation de l'expression publique*", réalisée sous la direction du Professeur Damien Roets. Ses principaux travaux de recherche traitent des rapports entre le droit pénal et la liberté d'expression. Il a notamment participé, en 2019, à la rédaction d'un rapport de recherche mené sous la supervision du Conseil constitutionnel et destiné à établir un bilan des dix premières années de mise en œuvre de la procédure de question prioritaire de constitutionnalité en droit pénal de l'expression et de la communication. Ses autres travaux de recherche portent essentiellement sur le droit pénal dans son application en droit interne comme au travers de sa confrontation au droit européen des droits de l'Homme. Qualifié aux fonctions de Maître de conférences, il est enseignant contractuel pour l'année 2019-2020 à l'Université de Limoges, où il dispense des enseignements en première, deuxième et troisième année de Licence ainsi qu'en Master 1, en droit civil (personnes, famille, obligations), droit pénal général et droit du travail (relations collectives).

Résumé de sa thèse

Si les contours de la liberté d'expression sont régulièrement discutés ces dernières années, c'est le plus fréquemment s'agissant de la régulation par le droit pénal de l'expression publique que les polémiques se font les plus vives. En effet, c'est assurément sous cette dimension, c'est-à-dire lorsqu'elle consiste dans l'extériorisation directe de la pensée dirigée vers un public indéterminé, que l'expression emporte ses répercussions les plus spectaculaires au sein d'une société. Source de mobilisations citoyennes et d'une réflexion collective aux fins de l'élévation des mentalités vers le bien commun, l'expression publique peut également constituer le ferment de comportements antisociaux par l'alimentation des inimitiés, de l'intolérance et d'un état d'esprit criminel. La pénalisation, qui désigne l'ensemble des processus d'intervention du droit pénal dans un domaine déterminé, se trouve ainsi pleinement légitimée face aux dangers d'une expression publique immodérée.

Toutefois, la pénalisation peine à trouver ses repères dans l'établissement des critères de sa nécessité et de son opportunité, à une époque où la place prise par l'expression publique au sein de notre société apparaît, plus que jamais, prépondérante.

La pénalisation de l'expression publique est d'abord mise à l'épreuve de son instrumentalisation. La norme pénale semble en effet souffrir, de nos jours, d'une surestimation de ses vertus régulatrices dans sa création et dans sa mise en œuvre en matière d'expression publique. Cette instrumentalisation peut d'abord être celle de la Loi, le législateur étant parfois amené à faire de la norme pénale un outil de communication politique au détriment de la richesse du débat public. Elle peut être également celle de la Justice, à travers une interprétation déraisonnable des normes d'incrimination, ou un usage illégitime du droit d'agir en justice.

La pénalisation de l'expression publique est ensuite mise à l'épreuve de la modernité. L'évolution des techniques place en effet l'expression publique au cœur d'une mutation profonde de ses usages au sein de notre société, modifiant les paradigmes classiques du rapport entretenu par le droit pénal avec la liberté d'expression. À une époque où la transparence est érigée en vertu, la médiatisation croissante de l'expression publique s'accommode mal de certaines limites posées par la norme pénale. Surtout, l'avènement d'Internet et la perpétuelle évolution des réseaux nuisent à l'efficacité de la répression d'une expression qui, dématérialisée, en devient presque insaisissable.

LES TEMPS FORTS DE LA MISSION

Le “ Tour de France des labos ”

La Mission de recherche Droit et Justice a lancé en 2019 une opération de valorisation de ses activités en région. Elle souhaite, par ce “ Tour de France des labos ”, sensibiliser un large cercle de chercheur.es de différentes disciplines aux thématiques susceptibles de bénéficier d'une subvention dans le cadre de ses appels à projets ou dans celui de candidatures spontanées évaluées par son Conseil scientifique. De surcroît ces déplacements sont l'occasion d'informer les professionnel.les de la Justice sur les ressources disponibles à la Mission.

Les réunions d'information et d'échange organisées en région sont l'occasion de présenter le fonctionnement et les activités de la Mission, d'éclairer les chercheur.es et responsables administratifs des laboratoires sur les conditions de mise en œuvre d'une convention de recherche ou de soutien aux colloques et publications, mais également de bénéficier d'un retour d'expérience de leur part. En 2019 la Mission est allée à la rencontre des chercheur.es bordelais.es au mois de mai, puis, au mois de septembre, des chercheur.es lyonnais.es et stéphanois.es.

Au cours de ces déplacements la directrice et la directrice adjointe scientifique de la Mission sont également allées à la rencontre des professionnel.les de justice pour connaître leurs attentes en matière de recherche et pour diffuser ses activités. La diffusion des enseignements des recherches soutenues par la Mission en direction des professionnel.les a constitué l'un des objectifs prioritaires de 2019. Enfin, une meilleure connaissance par les professionnel.les du fonctionnement de la Mission et de ses recherches, de la qualité du suivi scientifique assuré par la Mission et des exigences en matière déontologique ne peut que favoriser l'ouverture du terrain aux chercheur.es qui développent des recherches soutenues par la Mission.

Les retours des rencontres tenues à Bordeaux et à Lyon ont été très positifs de la part des chercheur.es rencontrés et se sont traduits par une augmentation significative des candidatures spontanées présentées au dernier Conseil scientifique de 2019.

En 2020 la Mission poursuit cette opération dès janvier à Lille et inscrit ce tour dans une perspective européenne à Bruxelles.

Lancement d'une nouvelle publication : l'Actu-Recherche



La Mission de recherche a prouvé depuis sa création sa capacité à “ produire ” un important fonds de recherches sur des thèmes très variés avec pour critère essentiel que ces travaux soient conduits par des équipes pluridisciplinaires, enrichissant ainsi les connaissances existantes ou défrichant de nouveaux terrains. L'enjeu qui se présente à la Mission demeure de mieux diffuser et faire connaître les résultats de ces travaux. La valorisation des recherches constitue l'axe prioritaire des orientations définies par l'Assemblée générale des membres de la Mission fin 2018 lors de la nomination de la nouvelle directrice. Dans ce cadre, une publication nouvelle a été conçue, testée et lancée en 2019 : **ACTU-RECHERCHE**. Présenté

sous la forme d'un document A4 de 4 à 8 pages, sur fond bleu, chaque **ACTU-RECHERCHE** est consacré à une recherche et en présente un résumé des résultats sur une demi-page, puis une synthèse des principaux éléments de connaissances, ainsi qu'un encart précisant la méthodologie retenue. Enfin, chaque numéro comprend la présentation des auteur.es ayant participé à la recherche, ainsi qu'une brève bibliographie.

Les cibles de cette nouvelle publication sont les professionnel.les de justice et les décideurs publics.

Présentation des recherches soutenues par le GIP

Toujours dans le souci de favoriser la diffusion des enseignements tirés des recherches, la Mission a multiplié en 2019 les occasions et les formats des actions de valorisation. Certaines recherches ont fait l'objet de présentations "ciblées" devant des publics choisis en raison de leur intérêt pour le thème abordé.

La recherche relative à la Sociologie des magistrats : L'âme du corps. La magistrature française dans les années 2010 : morphologie, mobilité et conditions de travail conduite par Yoann DEMOLI et Laurent WILLEMEZ de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (Laboratoire PRINTEMPS) objective la morphologie du corps des magistrats en remettant à jour de manière inédite les résultats des enquêtes réalisées dans les années 1980 et 1990 et explore les conditions de travail et les représentations du métier de ses membres. Plusieurs présentations successives ont été faites à la direction des services judiciaires (DSJ), au cabinet de la ministre, à l'ENM et au CSM et un colloque ouvert valorisant les deux recherches soutenues par la Mission consacrées aux magistrats et présentant

d'autres travaux sur ce sujet a été organisé fin janvier 2020. Cette recherche fait également l'objet d'un **ACTU-RECHERCHE**.

La recherche dirigée par Blandine Mallevaey sur Audition et discernement de l'enfant devant le juge aux affaires familiales (2018) montre après une analyse serrée des pratiques des principaux acteurs (JAF et avocats), comment améliorer la participation de l'enfant aux décisions judiciaires qui le concernent au sein de la famille, tout en assurant la protection de sa personne, de sa parole et son intérêt supérieur. Un colloque de restitution a été organisé à l'initiative de l'équipe à Lille le 14 mars 2019. En 2020, un autre colloque sera organisé à Paris le 26 mars (reporté) en collaboration avec l'Institut du droit de la famille et du patrimoine. Cette recherche fait également l'objet d'un **ACTU-RECHERCHE**.

La Mission de recherche Droit et Justice à l'appui de la Mission conjointe IGJ et CGEDD " Justice pour l'environnement "

A la demande de l'IGJ, saisie conjointement avec le conseil général de l'Environnement et du développement durable (CGEDD) d'une mission d'inspection relative à l'action de la Justice en matière d'environnement, trois tables rondes ont été organisées afin de nourrir les travaux de cette Mission interministérielle qui devait procéder à une évaluation des dispositifs juridiques de prévention et de réparation des atteintes à l'environnement.

Cette démarche inédite a permis de réunir autour de la thématique justice et écologie, des chercheur.es, des représentant.es du monde judiciaire (les conférences des chef.fes de cour et de juridictions), des personnalités issues de l'administration, des représentant.e.s d'ONG, partenaires sociaux ou collectivités locales.

Les tables rondes d'une journée chacune ont porté sur trois questions de référence : l'organisation institutionnelle (21 mai 2019), la réparation civile du préjudice écologique (28 juin 2019)

et les incriminations et les réponses pénales (9 septembre 2019). Les programmes ont été construits autour de questions permettant d'échanger sur des constats (état des lieux des problématiques et des questionnements soulevés) et d'examiner les voies de progrès possibles. La confidentialité des échanges a été assurée afin d'assurer une liberté de parole et l'efficacité des travaux. Le rapport de la Mission interministérielle a été rendu en octobre 2019 aux ministères de tutelle et rendu public le 30 janvier 2020. Ce type de collaboration répond pleinement à la vocation de la Mission de valoriser la recherche et de favoriser la confrontation entre scientifiques, responsables de politiques publiques et acteurs de terrain.

La Mission a organisé en 2019 un colloque consacré au procès environnemental

Parce que la protection de l'environnement est aujourd'hui l'un des enjeux majeurs de notre société, les procès mettant en jeu les règles substantielles du droit de l'environnement sont de plus en plus fréquents. Soulevant des questions de droit public ou privé, se déroulant dans l'ordre interne, européen et international, destinés à rétablir la légalité ou à établir des responsabilités, les litiges environnementaux sont porteurs de difficultés processuelles. Convient-il d'assouplir les conditions de l'accès au juge dans tous les ordres et/ou d'accorder à la nature la qualité de sujet de droit ? Faut-il améliorer la place de l'expertise devant le juge et/ou renforcer la spécialisation du juge dans le domaine environnemental, voire créer des tribunaux environnementaux ? Faut-il privilégier dans certains cas les modes de règlements alternatifs des litiges ? Les sanctions demandées et accordées par le juge sont-elles suffisamment adaptées à la problématique environnementale ? Ces questions, soulevées par le Rapport "Quel modèle pour le procès environnemental ?"

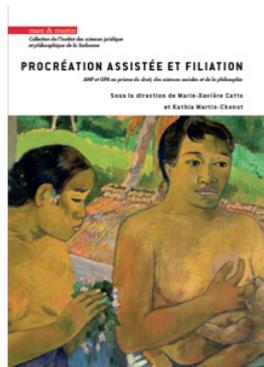
soutenu par la Mission de recherche Droit et Justice ont guidé la réflexion lors du colloque "Le procès environnemental : du procès sur l'environnement au procès pour l'environnement" organisé par la Mission le 21 octobre 2019 à la Cour de cassation.

En savoir plus : Le procès environnemental. Du procès sur l'environnement au procès pour l'environnement
HAUTEREAU-BOUTONNET Mathilde, TRUILHE-MARENGO Eve CERIC (CNRS - Aix-Marseille Université), Institut de Droit de l'Environnement (UMR 5600 EVS) Université de Lyon 3

<http://www.gip-recherche-justice.fr/publication/le-proces-environnemental-du-proces-sur-lenvironnement-au-proces-pour-lenvironnement/>

Les actes de deux journées d'étude, co-organisées en 2018 par la Mission de recherche Droit et Justice sont parus en 2019

Les actes de la Journée d'étude "Procréations assistées et filiation : AMP et GPA au prisme du droit, des sciences sociales et de la philosophie"



Le 25 juin 2018 avait lieu à Paris la journée d'étude "Procréations assistées et filiation : AMP et GPA au prisme du droit, des sciences sociales et de la philosophie", organisée conjointement par la Mission de recherche Droit et Justice et l'Institut des Sciences Juridique et Philosophique de la Sorbonne (UMR 8103 ISJPS - CNRS/ Université Paris 1). Les actes de cette

journée sont parus le 7 novembre 2019 aux éditions mare & martin sous la direction de Kathia Martin-Chenut, chargée de recherche au CNRS, directrice adjointe de la Mission et de Marie-Xavière Catto, maîtresse de conférences à l'Université Paris 1 et lauréate du Prix Jean Carbonnier de la recherche sur le droit et la justice 2015.

Les actes de la Journée d'étude "La gouvernance d'entreprise : mise en œuvre et nouveaux enjeux"



À la demande de la Direction des affaires civiles et du Sceau du ministère de la Justice, la Mission de recherche Droit et Justice lançait en 2014 un appel à projets sur la mise en œuvre des codes de gouvernance. Les résultats des quatre équipes de recherche retenues ont été restitués à l'occasion de cette journée d'étude qui a rassemblé et permis de faire dialoguer le 16 novembre 2018 chercheur.es, acteurs et actrices du monde de l'entreprise et de la société civile. La journée avait permis

également dans le contexte du Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises (PACTE) de faire le point sur les nouveaux enjeux de la gouvernance d'entreprise et d'interroger, comme invite à le faire les rapports de recherche financés par la Mission, "le juste équilibre entre *soft law* et *hard law*". Les actes de cette journée d'étude, co-organisée par la Mission de recherche Droit et Justice, en partenariat avec France Stratégie et la Plateforme RSE ont été publiés également en 2019.

LES REVUES

La Mission de recherche Droit et Justice participe aux comités de rédaction de deux revues scientifiques : *Les cahiers de la Justice* et *Les Archives de politique criminelle*.

Les cahiers de la justice

Fondée en 2010, la revue *Les cahiers de la justice* est une revue coéditée par l'ENM et les éditions Dalloz. Son objectif ? À travers quatre numéros par an, créer un espace de réflexion et d'information où peuvent dialoguer ceux qui jugent et les justiciables. Associant chercheur.es, universitaires et professionnel.les du droit, la revue s'articule autour d'un dossier central interdisciplinaire sur un thème

de justice qui fait débat dans la société, et de trois chroniques (juger ailleurs, juger autrement ; la croisée des savoirs ; justice en situation).

La Mission de recherche Droit et Justice est membre du comité de rédaction.

Parutions 2019



Le numéro #2019/1 de la revue trimestrielle de l'ENM, *Les cahiers de la justice*, est paru en avril 2019

Dossier : Séduction et peur des images

Auteurs : Christine BARON, Laurent BIHL, Frédéric CHAUVAUD, Sylvie HUMBERT, Jean-Paul JEAN, Sophie JEHEL, Denis SALAS, Myriam TSIKOUNAS

Consulter le sommaire : https://www.dalloz-revues.fr/Les_cahiers_de_la_justice-cover-78498.htm



Le numéro #2019/2 de la revue trimestrielle de l'ENM, *Les cahiers de la justice*, est paru en juin 2019

Dossier : Les défis de la justice numérique

Auteurs : Clémentina BARBARO, Éloi BUAT-MÉNARD, Audilio GONZALEZ AGUILAR, Jean LASSÈGUE, Yannick MENECEUR, Daniela PIANA, Dory REILING, Isabelle SAYN

Consulter le sommaire : https://www.dalloz-revues.fr/Les_cahiers_de_la_justice-cover-80902.htm



Le numéro #2019/3 de la revue trimestrielle de l'ENM, *Les cahiers de la justice*, est paru en octobre 2019

Dossier : La cause environnementale

Auteurs : Dominique BOURG, Damien DELORME, Émilie GAILLARD, Mathilde HAUTEREAU-BOUTONNET, Alain PAPAUX, Jean-Philippe PIERRON, Julie SERMON, Xavier TARABEUX, Ève TRUILHÉ

Consulter le sommaire : https://www.dalloz-revues.fr/Les_cahiers_de_la_justice-cover-83646.htm



Le numéro #2019/4 de la revue trimestrielle de l'ENM, *Les cahiers de la justice*, est paru en décembre 2019

Dossier : Vulnérabilités

Auteurs : Odile BARRAL, Colette CAMELIN, Marie-Hélène COSTE VETRO, Magalie FLORES-LONJOU, Jean-Louis GILLET, Damien LE GUAY, Claude MARTIN, Jean-Philippe PIERRON, François-Xavier ROUX-DEMARE, Edwige RUDE-ANTOINE

Consulter le sommaire : https://www.dalloz-revues.fr/Les_cahiers_de_la_justice-cover-85144.htm

Les Archives de politique criminelle

À l'intersection du droit pénal et des autres systèmes de sanction, de la criminologie, de la philosophie, de l'histoire et de la sociologie, la politique criminelle a sa revue : les *Archives de politique criminelle*. Fondée en 1975 par Marc Ancel, cette revue dont la parution est annuelle et publiée par les Éditions A. Pedone, associe chercheurs.es, magistrat.es, avocat.es et universitaires autour de trois axes : principes et problèmes de politique criminelle, politique criminelle appliquée et politique criminelle comparée.

La Mission de recherche Droit et Justice participe à son comité de rédaction et soutient financièrement la publication. Le numéro publié en 2019 (n° 41) *Quelle politique pénale pour l'Union européenne ?*

est consacré au rôle de l'Union européenne en matière pénale – 10 ans après l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne. Parmi les contributions de cet ouvrage, celle de Perrine Simon, lauréate du Prix Vendôme 2018, "*Quelle politique d'incrimination pour l'Union européenne ?*".

À l'occasion de la parution de ce numéro, le comité de rédaction des *Archives de politique criminelle*, en partenariat avec le Centre de droit pénal et de criminologie, a organisé une conférence le jeudi 7 novembre 2019 à l'Université Paris Nanterre.

Archives de politique criminelle 2019 – Quelle politique pénale pour l'Union européenne ?

Éditeur : Pedone

Collection : Archives de politique criminelle

ISBN : ISBN978-2-233-00927-2

320 pages

Parution du numéro 41 : 28 octobre 2019

Sommaire du numéro 41

Avant-propos par Christine LAZERGES

I-PRINCIPES ET PROBLEMES DE POLITIQUE CRIMINELLE

Existe-t-il une politique pénale européenne ? par Daniel FLORE
Quelle politique d'incrimination pour l'Union européenne ? par Perrine SIMON

De l'intérêt de l'Union européenne à l'élaboration d'une politique pénitentiaire par Anne SIMON

II-POLITIQUE CRIMINELLE APPLIQUÉE

La coopération policière à l'épreuve de la politique pénale européenne par Thomas HERRAN

Le droit européen de la coopération judiciaire pénale : Genèse d'un modèle répressif transfrontière par Guillemine TAUPIAC NOUVEL

Évolution et impact de la politique pénale environnementale de l'Union européenne par Lorenza LISSA-GEAY

La politique pénale de l'Union européenne en matière migratoire par Ludivine RICHEFEU

La politique criminelle européenne en matière de traite des êtres humains : l'exploitation en question par Thomas DUMORTIER

La lutte contre la "radicalisation". Genèse et expansion d'un nouveau lieu commun administratif en France et dans l'Union européenne par Laurent BONELLI et Francesco RAGAZZI

III-POLITIQUE CRIMINELLE COMPARÉE

La transposition des directives de l'Union européenne en droit pénal français par Eliette RUBI CAVAGNA

Quelques étapes de l'harmonisation de la législation européenne dans le droit pénal hongrois par Ágnes PÁPAI-TARR et PETRA KANYUK

The Future of EU-UK Security Cooperation : The Triple Paradox of Brexit par Valsamis MITSILEGAS

L'espace de liberté, de sécurité et de justice à l'épreuve de la crise catalane : l'impact sur le mandat d'arrêt européen par Susanna OROMÍ I VALL-LLOVERA.

IV-VARIA

Le djihad du silence. Observations sur le procès de l'attentat du musée juif de Bruxelles (10 janvier-18 mars 2019) par Denis SALAS

Quelques lignes directrices de politique criminelle dans le cadre de l'Union Africaine par Germain NTONO TSIMI

V-NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

par Pierrette PONCELA

Les compromis

Maxime CALLIGARO et Eric CARDERE

LA MISSION A ÉGALEMENT SOUTENU

La Mission de recherche Droit et Justice finance en priorité, outre les événements qu'elle organise à sa propre initiative, les colloques de valorisation des recherches qu'elle a soutenues ainsi que les manifestations pour l'élaboration desquelles son suivi ou son expertise scientifique ont été sollicités (participation à un comité scientifique, etc.). En 2019, 3 colloques ont reçu un co-financement de la Mission.

Les événements

Démocratie et marché dans une Union en “ crise ”

Éric CARPANO, Gaëlle MARTI

13-14 juin 2019

Congrès annuel de la Commission pour l'Étude du Droit Européen et des Communautés Européennes, société savante en droit européen
Université de Lyon - Centre d'Études Européennes, Équipe de Droit International, Européen et Comparé (CEE / EDIEC)

Si le marché intérieur est au fondement même de la construction européenne, la démocratie l'a rejoint ultérieurement et les deux notions constituent aujourd'hui les deux valeurs sur lesquelles l'Union est fondée, et des objectifs que celle-ci a pour mission de réaliser. En resituant la problématique dans le contexte actuel d'émergence de multiples revendications qui se nourrissent du

sentiment d'une confiscation du pouvoir par les forces du marché, ce colloque a été l'occasion d'explorer, au-delà des tensions entre marché et démocratie, les pistes d'une (ré-)conciliation entre les deux logiques comme base de poursuite du projet d'intégration européenne.

La police de la liberté en économie de marché - Quelle(s) contrainte(s) pour quelle(s) libertés ?

Fabien BOTTINI

13-14 juin 2019

Université Le Havre-Normandie - Laboratoire d'Études en Droits Fondamentaux, des Échanges Internationaux et de la Mer (LexFEIM EA 1013)

À l'heure où la guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine menace l'économie mondiale et où certains États sont tentés par l'isolationnisme, des alternatives aux blocages internationaux voient le jour notamment sous la forme d'accords commerciaux dits de “ nouvelles générations ” dont la mise en œuvre se fait de façon progressive. L'intervention de l'administration comme garante de la bonne application des nouvelles règles du jeu est rendue plus complexe par la diversification des procédés auxquels elle a recours et l'apparition

d'instruments de droit “ mou ”, comme les lignes directrices, les *nudge*, le *name and shame* etc. Ce colloque se proposait, en mobilisant en particulier les ressources du droit comparé, de contribuer aux réflexions suscitées par la mise en œuvre combinée de ces nouveaux dispositifs, au travers du diagnostic des problèmes soulevés et de l'examen des réformes à mener en vue d'un meilleur équilibre entre libéralisation et régulation de l'économie.

Juger les crimes internationaux, dialogues entre futurs praticiens, artistes et universitaires

Joël HUBRECHT

19 novembre 2019

École nationale de la magistrature, Bordeaux

Cette table ronde est intervenue dans le cadre de l'exposition “ Juger Créer, Regards sur la Cour pénale internationale ”, présentée entre le 4 et le 22 novembre 2019 sur le site bordelais de l'École nationale de la magistrature. En s'appuyant sur les œuvres exposées, elle a réuni praticiens du droit, magistrat.es de la Cour pénale internationale, futurs magistrat.es de France et d'Europe,

sociologues et artistes afin de s'interroger sur la fonction de juger au sein de juridictions pénales internationales et de mettre en relief la question de l'identité professionnelle des magistrat.es, quelle que soit leur culture personnelle et professionnelle, lorsqu'ils/elles sont confrontés.es aux contentieux pénaux internationaux.

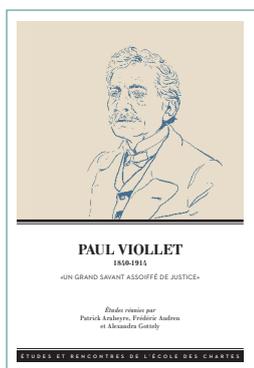
Les publications

La Mission de recherche Droit et Justice est susceptible d'apporter son aide à l'édition d'ouvrages qui présentent un intérêt scientifique majeur et qui favorisent une avancée des réflexions dans les domaines du droit et de la justice. Cette aide est accordée pour la

publication d'ouvrages dans des maisons d'édition publiques, comme les presses universitaires. Les projets déposés sont évalués par le Conseil scientifique de la Mission de recherche Droit et Justice. En 2018, deux publications ont été co-financées par la Mission.

Paul Viollet. "Un grand savant assoiffé de justice"

2019, Éditions de l'École nationale des chartes (coll. "Études et rencontres de l'École des chartes", n° 55)
Patrick ARABEYRE, Alexandra GOTTELY et Frédéric AUDREN (dir.),



Par des regards croisés sur l'historien du droit à l'École des chartes, le bibliothécaire de la Faculté de droit de Paris et l'homme engagé, cet ouvrage éclaire la figure de Paul Viollet (1840-1914) et sa place dans le monde intellectuel de son temps.

Paul Viollet (1840-1914), bibliothécaire de la faculté de droit de Paris et professeur d'histoire du droit civil et canonique à l'École des chartes, était,

jusque-là, un nom que même les spécialistes rattachaient au mieux à des manuels d'histoire du droit privé et à l'Affaire Dreyfus. Les différents aspects de son œuvre et de son action au tournant des XIXe et XXe siècles restaient méconnus et cet ouvrage collectif entend ainsi éclairer une figure originale de savant engagé. Par des regards croisés sur le chartiste, l'historien du droit, le bibliothécaire et "sa" bibliothèque, le militant de l'Affaire Dreyfus, le créateur du Comité catholique pour la défense du droit et du Comité de protection et de défense des indigènes, l'ouvrage cerne l'activité éclectique de Paul Viollet et restitue sa place à travers le monde académique et les combats intellectuels de son temps.

Où est passée la Justice sociale ? De l'égalité aux tâtonnements, 2019, Septentrion Presses universitaires (coll. "Le regard sociologique")

Ivan SAINSAULIEU, Emmanuelle BAROZET, Régis CORTESERO et David MÉLO (dir.),



Inscrit dans une période charnière, où le creusement des inégalités socio-économiques a produit des effets politiques, voire écologiques, importants étant donné le rythme actuel d'accroissement de ces dernières, l'ouvrage propose un tour d'horizon inédit de la justice sociale au prisme des sciences sociales. Comment rendre compte des tensions à l'œuvre ? Comment organisent-elles le paysage de nos sociétés contemporaines ? Pour

instruire ce débat et en éclairer les enjeux, l'ouvrage fait le pari d'une sociologie empirique, à la fois plus à même d'intéresser le citoyen et en marquant sa spécificité par une approche relevant des sciences sociales plutôt que de la philosophie politique et morale. Il s'agit d'éclairer les facettes du problème *in situ* plutôt que de rediscuter les thèses philosophiques sur la justice sociale. Reposant aussi bien sur des travaux les plus récents et inédits que sur l'expertise de penseurs de renom, l'ouvrage vient combler un vide en ce qu'il complète les débats philosophiques dominant par l'ouverture aux sciences sociales des enjeux de la construction de la justice sociale.

ANNEXES

Tableau Focus sur les recherches achevées en 2019

En 2019, 24 recherches ont été achevées et diffusées

Les rapports de recherche sont désormais remis en 20 exemplaires papier à la Mission qui procède à leur diffusion. La Mission adresse en priorité les rapports aux bibliothèques de la Cour de cassation, de la cour d'appel, du tribunal de grande instance de Paris, du Sénat, de

l'Assemblée nationale, du Conseil d'État, du Conseil constitutionnel, de la Chancellerie, à la médiathèque et au département de l'ENM, aux membres du cabinet du garde des Sceaux. En fonction des thèmes, les rapports sont adressés aux directions du ministère concernées (DACS, DACG, DSJ, DAP, DPJJ, etc.), aux magistrat.es (des ordres judiciaire et administratif) et aux autres institutions concernées et intéressées. L'ensemble constitue une liste principale d'envoi.

Auteurs Université-Laboratoire	Titres	Diffusion des rapports	Valorisations effectuées	
		Tous les rapports sont consultables à partir de ce lien : https://halshs.archives-ouvertes.fr/GIP-MRDJ/browse/author	Par l'équipe ou d'autres institutions	Par la Mission
Organisation judiciaire, professions juridiques et judiciaires, évolutions de la justice				
Nouvelles technologies-Numérique				
GONZALES AGUILAR Audilio Université Aix-Marseille Institut de recherche en Sciences de l'Information et de la communication (IRSIC EA 4262)	<i>Visualisation Interactive de la jurisprudence de la Cour de Cassation (VICO)</i>	Mise en ligne sur le site internet de la Mission de recherche Droit et Justice et sur HAL-SHS	Intervention lors du congrès international d'informatique et droit, Panama, 24-28 septembre 2018, lors du congrès international Jurix 2018, Groningen (PB), 12-14 décembre 2018. Participation au Hackaton d'analyse de données juridiques, 10 novembre 2018. Article dans Les Cahiers de la Justice	Présentation de l'outil aux auditeurs et juristes assistants du SDER et aux EIG (entrepreneurs d'intérêt général) chargés du développement d'algorithmes de pseudonymisation automatique des données au sein de la Cour de cassation, juin 2019.
GODEFROY Lemy LEVY VEHEL Jacques Université Nice Sophia Antipolis GREDEG (Groupe de recherche en droit, économie et gestion)	<i>Comment le numérique transforme le droit et la justice par de nouveaux usages et un bouleversement de la prise de décision. Anticiper les évolutions pour les accompagner et les maîtriser</i>	Mise en ligne sur le site internet de la Mission de recherche Droit et Justice et sur HAL-SHS	Articles dans Le Journal Spécial des Sociétés, 2 septembre 2019 ; dans les Petites Affiches et Dépêches JurisClasseur – Actualités, août 2019.	Envoi du rapport à la sénatrice Brigitte LHERBIER qui a posé une question écrite sur ce sujet, août 2019.

Organisation judiciaire, professions juridiques et judiciaires, évolutions de la justice

Professions juridiques et judiciaires

<p>DEMOLI Yoann WILLEMEZ Laurent</p> <p>Université Versailles St Quentin Laboratoire Professions Institutions Temporalités (printemps UMR 8085)</p>	<p><i>L'âme du corps. La magistrature française dans les années 2010 : morphologie, mobilité et conditions de travail</i></p>	<p>Mise en ligne sur le site internet de la Mission de recherche Droit et Justice et sur HAL-SHS</p>	<p>Publication d'<i>Infostat</i> et séminaires organisés par la SDSE</p>	<p>Comité de suivi. Présentation à la DSJ, au cabinet de la Ministre, ENM et CSM. Colloque ouvert valorisant les deux recherches MRDJ consacrées aux magistrats et présentant d'autres travaux sur ce sujet, janvier 2020. " ACTU-RECHERCHE " n° 2 de la Mission</p>
---	---	--	--	---

Barémisation

<p>BOURREAU-DUBOIS Cécile</p> <p>Université de Lorraine BETA (Bureau d'économie théorique et appliquée UMR 7522)</p>	<p><i>La barémisation de la Justice : une approche par l'analyse économique du droit</i></p>	<p>Mise en ligne sur le site internet de la Mission de recherche Droit et Justice et sur HAL-SHS Diffusion liste principale Diffusion ciblée : CPH, TGI JAF</p>		<p>Colloque envisagé à la Cour de cassation en 2020</p>
<p>SAYN Isabelle</p> <p>Université Jean Monnet Saint Etienne Centre de recherche critique sur le droit (CERCRIID UMR 5137)</p>	<p><i>Les barèmes et autres outils techniques d'aide à la décision dans le fonctionnement du droit et de la Justice</i></p>	<p>Mise en ligne sur le site internet de la Mission de recherche Droit et Justice et sur HAL-SHS Diffusion liste principale Diffusion ciblée : CPH TGI-JAF</p>	<p>Dalloz actualité, 17 septembre 2019 : https://www.dalloz-actualite.fr/flash/quand-magistrats-bricolent-leurs-baremes#.XYs8XEYzaUk</p>	
<p>GERRY-VERNIERES Stéphane</p> <p>Université Grenoble Alpes Centre de recherches juridiques (CRJ EA 1965)</p>	<p><i>La barémisation de la justice</i></p>	<p>Mise en ligne sur le site internet de la Mission de recherche Droit et Justice et sur HAL-SHS Diffusion liste principale Diffusion ciblée : CPH ; TGI</p>		

Domaine pénal et pénitentiaire

Droit pénal et procédure pénale

<p>LETURMY Laurence BOSSAN Jérôme</p> <p>Université de Poitiers Institut de sciences criminelles Equipe poitevine de recherche et d'encadrement doctoral en sciences criminelles (ISC-EPRED EA 1228)</p>	<p><i>Comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité – Bilans et perspectives</i></p>	<p>Mise en ligne sur le site internet de la Mission de recherche Droit et Justice et sur HAL-SHS Diffusion liste principale</p>		<p>Restitution prévue début 2020 à l'Université de Poitiers</p>
--	--	---	--	---

<p>LAVAUD LEGENDRE Bénédicte MELANÇON Guy</p> <p>Université Bordeaux Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale (COMPTRASEC UMR 5114)</p>	<p><i>Analyse et visualisation des réseaux criminels de traite des êtres humains – AVRES</i></p>	<p>Mise en ligne sur le site internet de la Mission de recherche Droit et Justice et sur HAL-SHS</p>	<p>Colloque : “ Traite des êtres humains, de la diversité des pratiques à l’unité de la qualification ” Université de Bordeaux 6 et 7 juin 2019 (cofinancement du CS)</p>	
<p>BESNIER Christiane WEILL Sharon</p> <p>Université Paris Descartes Centre d’anthropologie culturelle (CANTEL EA 4545)</p>	<p><i>Le djihad en procès. Étude des audiences criminelles et correctionnelles (2017- 2019)</i></p>	<p>Mise en ligne sur le site internet de la Mission de recherche Droit et Justice et sur HAL-SHS</p>	<p>Colloque Université de Rouen 10 et 11 octobre 2019 “ Les procès du terrorisme d’aujourd’hui à hier ”</p>	
<p>Peines, exécution et application des peines</p>				
<p>RAZAC Olivier GOURIOU Fabien FERRAND Jérôme</p> <p>Université de Grenoble- Alpes PPL (Philosophe, pratiques et langages EA 3699)</p>	<p><i>Éprouver le sens de la peine : les probationnaires face à l’éclectisme pénal</i></p>	<p>Mise en ligne sur le site internet de la Mission de recherche Droit et Justice et sur HAL-SHS</p>	<p>Intervention lors du Forum de la DAP consacré à la Probation, le 14 septembre 2018</p>	<p>Valorisation en cours de préparation</p>
<p>JOBARD Fabien</p> <p>Berlin Centre Marc Bloch</p>	<p><i>Punitivités comparées. Représentations pénales en France et en Allemagne</i></p>	<p>Mise en ligne sur le site internet de la Mission de recherche Droit et Justice et sur HAL-SHS</p>	<p>Dalloz Actualités, le 2 septembre 2019 : https:// www.dalloz-actualite.fr/ interview/francais-et- allemands-sont-ils-plus- repressifs-que-leurs- juges#.XoyMrW4aS-o</p>	<p>“ ACTU- RECHERCHE ” n° 1 de la Mission</p>
<p>Prisons, détenus, surveillants pénitentiaires</p>				
<p>DE GALEMBERT Claire BERAUD Céline</p> <p>ENS Cachan Institut de Sciences Sociales du Politique (ISP UMR 7220)</p>	<p><i>La fabrique de l’aumônerie musulmane de prison en France</i></p>	<p>Mise en ligne sur le site internet de la Mission de recherche Droit et Justice et sur HAL-SHS</p>	<p>Forum de la DAP en préparation couplé avec un séminaire de travail fermé destiné aux professionnels, 13 mars 2020 (reporté).</p>	<p>Valorisation en cours de préparation</p>

<p>MOUHANNA Christian</p> <p>Université Versailles-Saint-Quentin Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP UMR 8183)</p>	<p><i>Travail d'intérêt général et intérêt du travail. Analyse sociologique des succès et obstacles au développement d'une mesure pénale</i></p>	<p>Mise en ligne sur le site internet de la Mission de recherche Droit et Justice et sur HAL-SHS</p>	<p>Séminaire SDSE</p>	<p>Valorisation en cours de préparation</p>
<p>Mineurs, travailleurs sociaux et protection judiciaire de la jeunesse</p>				
<p>SOLINI Laurent BASSON Jean-Charles</p> <p>Université Toulouse III Centre de Recherches Sciences Sociales Sports et Corps (CRESCO EA 7419)</p>	<p><i>D'une institution de prise en charge à l'autre. Pour une étude des socialisations institutionnelles des mineurs sous main de justice</i></p>	<p>En préparation</p>		
<p>Domaine civil</p>				
<p>Famille, violences conjugales, correction parentale</p>				
<p>JOUANNEAU Solenne</p> <p>Université de Strasbourg Sociétés Acteurs Gouvernement en Europe (SAGE UMR 7363)</p>	<p><i>VioCO-Pro-Vic. Violences conjugales et Protection des victimes : usages et conditions d'application dans les tribunaux français des mesures judiciaires de protection des victimes de violences au sein du couple</i></p>	<p>Mise en ligne sur le site internet de la Mission de recherche Droit et Justice et sur HAL-SHS Diffusion liste principale</p>		<p>Restitution à Vendôme le 6 novembre 2019 dans le cadre du groupe de travail sur les violences conjugales</p>
<p>RAFIN Nicolas DAVID Marion</p> <p>Université de Nantes Centre Nantais de Sociologie (CENS UMR 6025)</p>	<p><i>Sanctionner les "châtiments corporels" à visée éducative ? Aspects sociaux et juridiques d'un intolérable en devenir</i></p>	<p>Mise en ligne sur le site internet de la Mission de recherche Droit et Justice et sur HAL-SHS Diffusion liste principale Diffusion ciblée : JAF</p>		<p>Valorisation en cours de préparation</p>
<p>CLAVANDIER Gaëlle ROUSSET Guillaume</p> <p>Centre Max Weber (UMR 5283) INED IFROSS (Institut formation de recherche sur les organisations sanitaires et sociales de Lyon)</p>	<p><i>Administrer une question incertaine : le cas des enfants sans vie. PERISENS : Périnatale, statuts, enregistrements et statistiques.</i></p>	<p>Mise en ligne sur le site internet de la Mission de recherche Droit et Justice et sur HAL-SHS Diffusion liste principale</p>		<p>Valorisation en cours de préparation</p>

Questions transversales

Santé et environnement

<p>TRUILHE-MARENGO Eve BOUTONNET Mathilde</p> <p>Université d'Aix-Marseille CERIC (Centre d'études et de recherches internationales et communautaires UMR 7318)</p>	<p><i>Le procès environnemental. Du procès sur l'environnement au procès pour l'environnement</i></p>	<p>Mise en ligne sur le site internet de la Mission de recherche Droit et Justice et sur HAL-SHS Diffusion liste principale Diffusion ciblée à des personnalités spécialistes de la question</p>		<p>Colloque Cour de cassation en Grand-Chambre, 21 octobre 2019 : https:// www.youtube.com/ watch?v=p-Mhet-5aX4</p>
<p>TORRE-SCHAUB Marta</p> <p>Université Paris 1 Institutions et dynamiques de l'histoire, de l'économie et de la société (IDHES UMR 8533)</p>	<p><i>Les dynamiques du contentieux climatique. Usages et mobilisation du droit face à la cause climatique</i></p>	<p>Mise en ligne sur le site internet de la Mission de recherche Droit et Justice et sur HAL-SHS</p>	<p>Colloque Université Paris 1 " Les contentieux climatiques. Dynamiques en France et dans le monde ", le 11 juin 2019</p>	

Laïcité

<p>PAUTI Christine</p> <p>Université Paris I Panthéon-Sorbonne Institut des Sciences juridique et philosophique de la Sorbonne (ISJPS UMR 8103)</p>	<p><i>La laïcité dans la Justice</i></p>	<p>Mise en ligne sur le site internet de la Mission de recherche Droit et Justice et sur HAL-SHS</p>		<p>Colloque de valorisation des trois recherches retenues dans le cadre de l'appel à projets sur la laïcité, (février 2020 reporté)</p>
<p>PHILIP-GAY Mathilde</p> <p>Université Jean Moulin Lyon 3 Équipe de droit public de Lyon (EA 666)</p>	<p><i>La laïcité dans la justice</i></p>	<p>Mise en ligne sur le site internet de la Mission de recherche Droit et Justice et sur HAL-SHS</p>	<p>Séminaire fermé de présentation à l'Université de Lyon avec l'équipe et la Mission, 12 septembre 2019.</p>	
<p>FOREY Elsa</p> <p>Université de Bourgogne Centre de Recherche et d'Etude en Droit et Science Politique (CREDESPO EA 4179)</p>	<p><i>L'application du principe de laïcité dans la justice</i></p>	<p>Mise en ligne sur le site internet de la Mission de recherche Droit et Justice et sur HAL-SHS</p>		

Domaine public

Institutions administratives

<p>VAUCHEZ Antoine</p> <p>Université Paris I CESSP (Centre européen de sociologie et science politique UMR 8209)</p>	<p><i>Un champ de la régulation publique indépendante ? Acteurs, registres de justification et formes d'autorité politique des agences de régulation en France</i></p>	<p>Mise en ligne sur le site internet de la Mission de recherche Droit et Justice et sur HAL-SHS Diffusion liste principale Diffusion ciblée : AAI</p>		
--	--	--	--	--

46 recherches soutenues par la Mission étaient en cours de réalisation au 31 décembre 2019

1 - Organisation judiciaire, professions juridiques et judiciaires, évolutions de la justice

1.1 - Déjudiciarisation, médiation et office du juge

Responsable(s) scientifique(s) et organisme(s) de recherche	Présentation succincte de de la recherche	Appel d'offres ou autre projet
BOUSSARD Valérie Université Paris Nanterre Institutions et dynamiques historiques de l'économie et de la société (IDHES UMR 8533)	L'évaluation de l'expérimentation de la médiation obligatoire-TMFPO	Fin prévue en mai 2020

1.2 - Nouvelles technologies – Numérique

BONIN Pierre GIP Université Juridique Francophone	Cartographies en Ligne et analyse du droit enseigné	APP Droit, justice et numérique Fin prévue début 2020
LEFEVRE Thomas EHESS Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux (IRIS UMR 8156)	BIG DATA DROP IT - Big data et Droit Pénal : utilisation, compréhension et Impact des Techniques prédictives. Etude DROP IT : exemple de l'évaluation de l'incapacité totale de travail chez les victimes de violence "	APP Droit, justice et numérique Fin prévue début 2020
MORITZ Marcel Université de Lille Centre d'études et de recherches administratives (CERAPS UMR 8026)	"L'émergence de la "justice prédictive". Etude des effets et des réappropriations par les professionnels de la justice d'un dispositif numérique inédit "	APP Droit, justice et numérique Fin prévue en mai 2020
FAVREAU Amélie Université Grenoble Alpes Centre de recherches juridiques (CRJ EA 1965)	Les smart contracts	APP Droit, justice et numérique Fin prévue en février 2020
CHASSAGNARD-PINET Sandrine Université de Lille Centre de recherche Droits et perspectives du droit (CRDP EA 4487)	E-RED. (Le e-règlement extrajudiciaire des différends). Le déploiement d'une justice alternative en ligne	APP Droit, justice et numérique Fin prévue en juillet 2021

ZAMBRANO Guillaume Université de Nîmes Détection, évaluation, gestion des risques CHRONiques et éMERgents (CHROME EA 7352)	JuNom. Nomenclature des prétentions des parties pour l'entraînement d'algorithmes d'apprentissage appliqués à la prédiction de la jurisprudence civile	APP Droit, justice et numérique Fin prévue mi-2020
MAUCLAIR Stéphanie DAMIENS Audrey Université d'Orléans Centre de recherche juridique Pothier	La fabrique des e-usagers. Politiques et pratiques de la dématérialisation des procédures d'accès à la justice	APP Les usagers des services d'accès au droit face à la dématérialisation des procédures d'accès à la justice En cours de contractualisation
SIMONET Maud CNRS Délégation Île-de-France Ouest et Nord Institutions et dynamiques historiques de l'économie et de la société (IDHES)	La fabrique des e-usagers. Politiques et pratiques de la dématérialisation des procédures d'accès à la justice	APP Les usagers des services d'accès au droit face à la dématérialisation des procédures d'accès à la justice En cours de contractualisation

1.3 - Professions juridiques et judiciaires

DAUCHEZ Corinne PICHARD Marc Université Paris Nanterre Centre droit civil des affaires et du contentieux économique (CEDCACE EA 3457)	Notariat et Numérique : Le cyber-notaire au cœur de la République numérique	Fin prévue en août 2020
ISRAËL Liora ENS Centre Maurice Halbwachs (UMR 8097)	Causes "suprêmes" ? Les mobilisations politiques du droit devant les hautes cours	Fin prévue en avril 2020
PIERRE MAURICE Sylvie MERCIER Estelle JACQUOT Lionel Université de Lorraine Centre européen de recherche en économie financière et gestion des entreprises (CEREFIGE EA 3942)	La gestion des ressources humaines des magistrats en France et en Europe.	APP RH magistrats Fin prévue en janvier 2021

1.4 - Justice et société

VIGOUR Cécile IEP Bordeaux Centre Emile Durkheim (UMR 5116)	Les rapports des citoyens à la justice : expériences et représentations	Fin prévue en septembre 2020
---	---	------------------------------

2 - Domaine pénal et pénitentiaire

2.1- Droit pénal, procédure pénale

<p>CONDON Stéphanie DAUPHIN Sandrine INED</p>	<p>Violences et rapports de genre dans les Outre-Mer</p>	<p>Fin prévue en décembre 2020</p>
<p>MOUHANNA Christian Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP UMR 8183)</p>	<p>Analyse du Djihadisme à partir des dossiers pénaux</p>	<p>En cours de contractualisation</p>
<p>GERRY-VERNIERES Stéphane ROBERT Anne-Gaëlle JOSEPH-RATINEAU Yannick MONNERY Benjamin Université Grenoble Alpes Centre de recherches juridiques (CRI EA 1965)</p>	<p>La motivation des peines correctionnelles</p>	<p>APP La motivation des peines correctionnelles Fin prévue en mars 2021</p>
<p>PARIZOT Raphaële TOUILLIER Marc GADHOUN Pierre-Yves PONSEILLE Anne Université de Montpellier Centre d'études et de recherches comparatives constitutionnelles et politiques (CERCOP EA 2037) Université Paris Nanterre Centre de Droit Pénal et de Criminologie (CDPC EA 3982)</p>	<p>La motivation des peines correctionnelles. A la recherche des déterminants de la motivation de la décision du juge pénal</p>	<p>APP La motivation des peines correctionnelles Fin prévue en mars 2021</p>
<p>SUPIOT Elsa SIMON Anne Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne (ISJPS UMR 8103)</p>	<p>Les violences gynécologiques et obstétricales saisies par le droit</p>	<p>En cours de contractualisation</p>

BESNIER Christiane Universités Paris Descartes Sorbonne Centre d'anthropologie culturelle Paris Sorbonne (CANTHEL)	De l'expérimentation des cours criminelles départementales (2019-2022)	En cours de contractualisation
GENSBURGER Sarah ANTICHAN Sylvain CNRS, délégation Île-de-France Ouest et Nord Institut des sciences sociales du politique (ISP) - UMR 7220	Victimes et associations de victimes dans les procès des attentats de janvier et de novembre 2015 (2020-2022)	En cours de contractualisation

2.2- Peines, exécution et application des peines

MOUHANNA Christian Université Versailles-Saint-Quentin Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP UMR 8183)	La peine de travail d'intérêt général en France, état des lieux qualitatif et quantitatif, et étude microsociologique sur les succès et les obstacles au développement de cette mesure	Fin prévue début 2020
---	---	-----------------------

2.3 - Prison, détenus

BONIS-GARÇON Evelyne DERASSE Nicolas Université de Bordeaux Institut de sciences criminelles et de la justice (ISCJ EA 4633)	Les longues peines	Fin prévue en décembre 2020
COMBESSIE Philippe FAINZANG Sylvie JOËL Myriam RUBIO Vincent Université Paris Nanterre Laboratoire de sociologie, philosophie et anthropologie politiques (Sophiapol EA 3932)	Le cancer en prison. Vécu et prise en charge de la maladie en milieu carcéral (CAPRI)	Fin prévue en octobre 2021

CARDI Coline JENNEQUIN Anne ROSTAING Corinne CNRS délégation Rhône Auvergne Centre Max Weber	La mixité sexuée à l'épreuve de la prison	APP Mixités en prison En cours de contractualisation
FOUCHARD Isabelle et SIMON Anne Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne	La délinquance carcérale au prisme des "peines internes"	En cours de contractualisation

2.4 - Mineurs, travailleurs sociaux et protection judiciaire de la jeunesse

LENZI Catherine MILBURN Philip SALLÉE Nicolas MILLY Bruno Espace de Recherche et de Prospective Institut régional et européen des métiers de l'intervention sociale (IREIS) Pôle Recherche IREIS Rhône-Alpes	Le travail éducatif contraint en milieu ouvert dans la prise en charge pénale des mineurs	Fin prévue début 2020
ESSADEK Aziz Université de Lorraine Laboratoire de psychologie (INTERPSY EA 4432)	Étude sur la représentation des travailleurs sociaux accompagnant des mineurs en situation de prostitution. Analyse franco- canadienne	Fin prévue en septembre 2020
LE YONDRE François SEMPÉ Gaëlle Université Rennes 2 Violences, innovations, politiques, socialisation et sport (VIPS2)	Analyse interdisciplinaire des effets éducatifs du <i>challenge</i> Michelet	En cours de contractualisation

2.5 - Récidive et désistance

DE LARMINAT Xavier Université de Rouen Centre universitaire rouennais d'études juridiques (CUREJ EA 4703)	PRELUD- Prévention de la Récidive et Exploration des Leviers Utiles à la Désistance	Fin prévue en juin 2020
MACÉ Éric Université de Bordeaux Centre Émile Durkheim - UMR 5116	Les dimensions genrées des violences contre les partenaires intimes : comprendre le sens des actes et le sens de la peine pour les auteurs afin de mieux prévenir et réduire ces violences (GENVIPART)	En cours de contractualisation

3 - Domaine civil

3.1- Famille

GOLLAC Sybille BILAND Emilie Université Paris 8 Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris (CRESPPA UMR 7217)	Justice et inégalités au prisme des sciences sociales	Fin prévue en mai 2020
--	--	------------------------

3.2 - Droit de propriété : les biens communs

ROCHFELD Judith Université de Paris 1 Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS EA 4150 Institut André Tunc)	Le(s) bien(s) commun(s) : l'échelle de communalité	APP Les biens communs Fin prévue en mai 2020
NEGRI Vincent ENS Cachan Institut de Sciences Sociales du Politique (ISP UMR 7220)	Conservation et dispersion des biens archéologiques : figures de la propriété et du préjudice archéologiques. Le patrimoine archéologique en justice, protection de l'universalité de la connaissance et unité du droit	APP Les biens communs Fin prévue en juin 2020

4 - Domaine économique et social

4.1- Économie

PIROTTE Alain TITI Aikaterini Université Paris 2 Panthéon-Assas Centre de recherche en Économie du Droit (CRED EA 7321)	L'impact des traités d'investissement sur les flux d'investissements directs étrangers. Une nouvelle approche par la prise en compte des règles de droit des traités	Fin prévue début 2020
FRÉCHET Marc CHANUT Odile Université Jean Monnet Saint-Étienne Laboratoire de gestion (COACTIS EA 4161)	Les conflits judiciaires dans les relations de franchise	Fin prévue en mars 2020
BAILLEUX Julie Université Paris 2 Panthéon-Assas Centre d'études et de recherches de sciences administratives et politiques (CERSA UMR 7106)	Une justice économique " objective " ? L'expertise économique dans le droit de la concurrence français : diffusion, origines et conséquences	Fin prévue en février 2021
ANGELETTI Thomas CORNUT-ST-PIERRE Pascale Université Paris Dauphine Institut de recherche interdisciplinaire en sciences sociales (IRISSO)	Négocier la justice : genèse, circulation et usage de la transaction pénale pour les entreprises	En cours de contractualisation

4.2 - Droit du travail, droit social

SERRE Delphine KEIM-BAGOT Morane Université René Descartes Centre de Recherche sur les liens sociaux (UMR 8070)	Les tribunaux des affaires de sécurité sociale face aux accidents du travail. Une juridiction méconnue aux prises avec un enjeu de santé publique	Fin prévue début 2020
WEILL Pierre-Edouard ROCCA Marco Université de Brest Lab-Lex (Laboratoire de recherche en droit-EA 7480 UBO/UBS)	De la Commission européenne au "plombier polonais" : analyse transversale de l'encadrement du travail détaché (EnTraide)	En cours de contractualisation

5 - Questions transversales

5.1 - Santé et environnement

BEVIÈRE-BOYER Bénédicte Université de Paris 8 Centre de recherche en droit privé et droit de la santé (EA 1581)	Sédation profonde et continue jusqu'au décès : de la terminologie des textes législatifs à l'interprétation des professionnels de santé. Quelles appréhensions pratiques ?	Fin prévue début 2020
---	--	-----------------------

5.2 - Droits fondamentaux

CAYOL Amandine GAILLARD Emilie MRSH Caen Pôle Risques, Qualité et Environnement durable	Transhumanisme(s) et droit(s)	Fin prévue en mars 2021
--	-------------------------------	-------------------------

6 - Histoire

<p>HUMBERT Sylvie SALAS Denis</p> <p>Association française pour l'histoire de la justice (AFHJ)</p>	<p>Archives orales des acteurs de la justice du XXe siècle</p>	<p>Fin prévue en 2022</p>
<p>MARTINEAU Anne-Charlotte ENS Jourdan Centre de Théorie et analyse du droit (CTAD UMR 7074)</p>	<p>La traite négrière vue par l'École de Salamanque : propriété, liberté et commerce</p>	<p>En cours de contractualisation</p>
<p>HALPÉRIN Jean-Louis Université Paris Nanterre Centre de théorie et analyse du droit (CTAD UMR 7074)</p>	<p>Cartographie historique du droit</p>	<p>En cours de contractualisation</p>

7 - Outre-mer

<p>FULCHIRON Hugues CORNUT Etienne RALSER Elsa SIRI Aurélien</p> <p>Université Jean Moulin Lyon 3, Équipe de recherche Louis Josserand (EA 3707)</p>	<p>La place de la coutume à Mayotte</p>	<p>Fin prévue en décembre 2020</p>
--	---	------------------------------------

Rapport d'activité 2019 de la Mission de recherche Droit et Justice



Site internet
www.gip-recherche-justice.fr



Email
mission@gip-recherche-justice.fr



Téléphone secrétariat
01 87 89 21 02



Courrier postal
Mission de recherche Droit et Justice
Ministère de la Justice
13, Place Vendôme 75042 Paris Cedex 01



Venir dans nos locaux
Mission de recherche Droit et Justice
1, quai de la Corse 75004 Paris



Carnet de recherche
mrdj.hypotheses.org

Directrice de publication
Valérie Sagant
Responsable éditoriale et maquettage
Laetitia Louis-Hommani
Graphiste
Caroline Colbach



MISSION DE RECHERCHE
Droit & Justice

www.gip-recherche-justice.fr